

Rapport d'activité

2022

«Continuons à

les rendre visibles»



Sommaire

Rapport Moral.....	5
Edito.....	8
Une Association engagée depuis plus de 40 ans.....	13
Sa gouvernance.....	14
Une organisation en 5 pôles d'activité.....	15
Son implication dans les réseaux.....	16
L'année 2022 en quelques chiffres.....	18
Retour sur les faits marquants de l'année.....	19
Sa communication.....	21
Veille et développement de projets.....	23
Application web métier Assia.....	25
Ressources Humaines.....	27
Service administratif et financier.....	30
Services Généraux.....	33
Les Pôles d'activités de l'Association.....	35
Pôle Veille Sociale.....	36
Pôle Hébergement Social.....	44
Pôle Habitat et Accès au Logement.....	53
Pôle Socio-Judiciaire.....	62
Pôle Insertion-Formation.....	69

RAPPORT MORAL



“ L'année 2022 aura été marquée par la fin progressive de la crise sanitaire, remplacée par une guerre aux portes de l'Europe et une crise économique qui a bien sûr les impacts les plus dévastateurs sur les personnes que nous accompagnons.

Alors, que dire de cette année ?

Le monde du travail change, nous nous adaptons.

Les financements se raréfient, nous nous adaptons également, mais pour combien de temps ? 2023 sera probablement le moment des choix.

Les crises géopolitiques (il y en avait bien avant l'Ukraine !) font affluer en Occident des femmes et des hommes désespérés et démunis.

Une énième loi immigration plane dangereusement au-dessus de nos têtes. Rappelons qu'il y a eu 21 lois sur l'immigration en trente-deux ans.

Mais nous tenons le cap et, comme l'an dernier, je souhaite que ce rapport moral s'ouvre sous le signe de l'optimisme et de l'énergie.

Malgré les difficultés liées aux crises, ESPERER 95 est présente auprès des personnes démunies et poursuit sa mission dans tous les domaines : hébergement, accompagnement social, aide alimentaire, santé, insertion professionnelle, socio judiciaire...

Comme je le fais habituellement, je tiens, au début de ce rapport moral, à remercier très chaleureusement tous les salariés qui ont contribué au cours de cette année et notamment les équipes du siège.

Merci pour votre investissement, votre adaptabilité et votre capacité d'innovation qui nous permettent de rester présents et engagés auprès des citoyens d'ESPERER 95 et d'accomplir notre mission.

Bien conscients du surcroît de travail lié notamment aux postes non pourvus, nous nous sommes fortement mobilisés pour obtenir des revalorisations salariales qui malheureusement ne touchent pas tous les salariés. Cela est bien sûr injuste et inéquitable pour des salariés investis tout autant que les autres. L'Association, quand elle le peut, pallie.

Nos relations avec les Services de l'Etat restent bonnes. Cependant, ce dernier est resté muet pendant de longs mois, ne nous donnant aucune visibilité sur nos financements. Ce n'est qu'en 2023 que nous avons pu avancer sur le CPOM qui vient sécuriser nos financements.

Par ailleurs, la question des places d'urgence reste compliquée et lorsque nous sommes retenus, nous nous retrouvons avec la responsabilité d'aller voir les maires pour les solliciter afin d'accueillir des places d'urgence sur leur territoire. Beaucoup de maires sont frileux, quand ils ne sont pas délibérément hostiles.

L'actualité de Saint Brévin a apporté un triste témoignage sur ce sujet qui finalement pose trois questions, outre bien sûr, celle de la sécurité des personnes :

La montée des extrêmes bien sûr, qui surfent sur la peur.

Ensuite, l'accompagnement de l'Etat :

Comme tous les pays de l'UE, la France a une obligation à l'égard des demandeurs d'asile de prise en charge de l'accueil. Aujourd'hui, de très nombreux demandeurs d'asile sont cantonnés dans des lieux qui s'apparentent plus à des centres de tri, pour un hébergement provisoire, sans accompagnement social. On peut se dire, mais c'est loin d'être satisfaisant, qu'ils bénéficient au moins d'un toit. On estime à plusieurs dizaines de milliers le nombre de personnes en besoin de protection qui, en France, sont laissées à elles-mêmes, sans prise en charge, parfois contraintes de vivre à la rue.

Comment gérer l'arrivée de ces personnes qui arrivent sur notre sol du fait des tensions géopolitiques ? Comment va-t-on appréhender les crises climatiques qui sont devant nous et qui vont produire de nouvelles migrations ?

L'accompagnement par l'Etat des associations et des collectivités est indispensable.

La répartition sur le territoire est une vraie question. L'installation de centres d'accueil en province, est souvent très mal vécue, et est subie par les personnes qui souhaitent rester dans les grands centres urbains, et notamment en Ile-de-France.

Et pourtant, quand tout est réuni, ces migrations sont de vraies opportunités, mais il faut se donner les moyens de cette organisation et faire preuve d'un grand courage politique. Il y a quelques exemples dont on peut être fier.

Dans une petite commune d'Auvergne, grâce à l'engagement de tous, cela a permis la création d'une ligne de bus, la stabilisation des effectifs scolaires, l'ouverture de classes, et même de commerces...

Plus globalement, et au-delà de la question de l'asile, la question du désengorgement de l'hébergement reste liée à la création de logements sociaux. Et là encore, on retombe sur la question d'équilibres territoriaux, de volonté politique et de financements, puisque ces derniers jours, la Caisse des Dépôts et Consignations a indiqué que les conséquences de l'inflation pèseraient lourdement sur la construction de logements sociaux.

Mais revenons à notre activité... Je souhaite citer ici quelques réalisations et projets, qui seront détaillés plus précisément dans ce rapport d'activité :

- L'ouverture de la nouvelle Maison Relais « Les Marjoberts » qui jouxte L'Ensemble,
- La « vitesse de croisière » qu'a trouvée notre bus solidaire, malgré le désengagement de deux maires de l'Agglomération. Sa fréquentation et la qualité de ce qui y est dispensé nous montrent que ce dispositif a été bien pensé et qu'il répond à de réels besoins. Il est associé, dans le quartier Grand Centre à la Maraude, mais comment faire au-delà de 2023 ?
- Par ailleurs, bien qu'ayant pris du retard, les projets de Taverny et de Bezons verront le jour en 2023.

Nous répondons à beaucoup d'appels à projets et déposons beaucoup de dossiers. Nous sommes souvent retenus... C'est la preuve de notre dynamisme, de notre capacité d'innovation et d'adaptation aux nouveaux besoins et enjeux du territoire. L'Association est reconnue et est régulièrement sollicitée par nos Partenaires, Etat, Collectivités, Bailleurs, mais la recherche de financements pour compléter ceux des appels à projets nous épuise parfois... et surtout nous met dans l'insécurité.

Nous verrons plus loin dans ce rapport que l'Association, malgré les incertitudes et complexités, poursuit son développement dans le cadre de finances maîtrisées et gère son parc immobilier de façon à maintenir une position forte. Il en est de même dans sa gestion efficace des ressources humaines, malgré les problèmes d'adaptation de nos outils et les difficultés de recrutement de notre secteur.

L'Association poursuit par ailleurs son dialogue social qui aboutit à des avancées notables.

Nous avons, au cours de ces derniers mois, travaillé nos orientations stratégiques et mis à jour le projet

associatif. Dernier trimestre 2023, nous entamerons un travail sur les statuts de l'Association.

Nous poursuivons par ailleurs notre rôle de plaidoyer. Nous faire entendre demeure indispensable et salutaire et prouve que l'Association travaille et contribue ainsi à réfléchir à la bonne réponse aux besoins de la société. La fin de la crise sanitaire nous a permis de retrouver des moments de travail, d'échanges et de convivialité.

ESPERER 95 restera attachée à ses valeurs d'humanisme, de laïcité, d'accueil dans la dignité et restera aussi une structure qui compte sur le territoire, qui porte des messages clairs même s'ils ne correspondent pas à ce que l'opinion publique veut entendre. Notre positionnement éthique accompagne la mise

en œuvre de chacune de nos missions. Nous continuerons d'accompagner les personnes qui en ont le plus besoin, pour qui vivre ou survivre est un combat quotidien, avec professionnalisme, bienveillance, respect et engagement.

À nouveau, merci à tous les salariés d'ESPERER 95 qui s'engagent et contribuent à une société plus inclusive et bien sûr aux personnes accueillies qui nous disent leur reconnaissance chaque jour.

Merci également à mes collègues du Conseil d'Administration, pour leur fidélité et la qualité de nos échanges.

Continuons à relever la tête, à regarder l'horizon, et non pas notre pas de porte, pour appréhender le monde et être attentifs et ouverts aux autres. ”

Agnès Coffin
Présidente d'ESPERER 95



EDITO

“ A peine sortis de la crise sanitaire, qu’une guerre russo / ukrainienne impacte les priorités nationales et relance tous les débats sur les accords économiques et politiques, sur nos dépendances, mais aussi sur les conséquences des sanctions internationales prises comme mesures de rétorsion, sur l’accueil des populations déplacées...

Les effets sont multiples pour les publics, les salariées-és ainsi que pour l’Association. Des répercussions à minima sur les deux prochaines années sont à craindre, avec une inflation importante déjà constatée et une rationalisation, voire une diminution, des financements.

Les alertes faites à nos financeurs se multiplient et dénoncent les augmentations importantes des loyers et de l’ensemble des charges énergétiques, alimentaires ou diverses fournitures. L’Association se voit imposer en cette fin d’année des hausses pouvant atteindre +12% parfois. Nous continuons nos négociations pour obtenir les moyens de maintenir ou renforcer nos actions.

Dans le cas contraire, les activités fragilisées par les changements législatifs successifs, les restrictions budgétaires, la non-reconnaissance du sens de certaines missions ou encore la non-reconduction de financements... et ce, malgré les résultats obtenus et reconnus..., devront faire l’objet d’orientations décisives en 2023.

Depuis plusieurs années, l’obtention de subventions pour financer les projets déjà existants devient de plus en plus complexe. Les associations doivent aussi faire face à l’évolution du mode de contractualisation des financements publics, avec désormais le recours systématique à l’appel à projets ou l’appel d’offres. Les associations doivent

progressivement s’adapter en proposant des réponses partiellement financées, les obligeant à rechercher des ressources complémentaires à hauteur de 20 à 30%. Citons à titre d’exemples, le CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales) ou encore la Plateforme I-PRO Réfugiés, pour lesquels l’Association n’a pas trouvé ces fonds complémentaires en 2022.

On assiste à une diminution de l’enveloppe annuelle des financeurs publics, conduisant à des conventionnements à moyens constants et à un « saupoudrage » des subventions avec la nécessité pour les associations de multiplier les recherches de cofinancements afin de maintenir leur équilibre budgétaire.

Ainsi, parmi les réponses aux appels à projets déposés en 2022 auxquelles ESPERER 95 a répondu, nombreux sont ceux qui concernent uniquement des demandes de cofinancement, générant une charge de travail supplémentaire et un suivi budgétaire complexifié.

Si les actions financées dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d’Objectifs et de Moyens sont « moins fragilisées » budgétairement, les nombreux échanges menés dans le cadre des dialogues de gestion n’ont pas permis d’obtenir des financements à la hauteur de nos attentes et les signatures définitives des CPOM et CPO pour le SIAO 95 n’interviendront qu’au cours du 1^{er} trimestre 2023.

Il est incontestable que des moyens financiers ont été fortement mobilisés pour la gestion sanitaire et sociale de la crise COVID, puis pour garantir des conditions d’accueil adaptées aux personnes déplacées d’Ukraine. Des associations, comme ESPERER 95, ont été mandatées pour mener des

mesures d'accompagnement social auprès de ces personnes et ouvrir plusieurs sites d'hébergement. Ce fut le cas en 2022, en partenariat avec VEOLIA, l'Île de Loisirs de Cergy et le Resid'Hotel à Andilly. Ce dernier site est le seul qui sera maintenu en 2023.

Aussi bien pendant la crise sanitaire qu'au quotidien, les équipes de l'Association ont été mobilisées et ont été confrontées aux difficultés croissantes des publics accueillis ainsi qu'à la surcharge de travail liées aux difficultés de recrutement et d'absence.

Nous salvons ici leur engagement et leur professionnalisme, et avons milité pour une revalorisation de leurs conditions salariales. Celle-ci s'est illustrée par l'intermédiaire d'une prime Ségur/Laforcade de 183€ et ne concernera pas l'ensemble des salariés de l'Association. Nous avons là aussi contesté ce « saupoudrage » ! Nous avons sans cesse dû justifier le travail de tous, alors même que les actions menées par les équipes sont bien identifiées. Plus difficile encore, cela provoque une iniquité de traitement ingérable et sans précédent !

L'élargissement des profils de salariés-és éligibles à la prime a été revendiqué à de multiples reprises auprès de conseillers de ministres, des appels au soutien de députés, puis à travers des alertes dans les réseaux sociaux, des courriers, des manifestations... D'autant que l'inéligibilité ne s'applique pas qu'aux salariés-és n'étant pas en contact avec le public, puisque ni les équipes des pôles Socio-Judiciaire, Insertion-Formation et le SIAO 95 ne bénéficient de cette revalorisation. A l'avenir, nous restons dans l'attente d'une décision pour le versement uniforme à toutes les équipes présentes et surtout une revalorisation des rémunérations pour tous.

De son côté, l'Association a mené une politique sociale attentive qui s'est traduite par des avancées concrètes. Un nombre conséquent d'Accords Collectifs ont été signés afin d'améliorer les conditions salariales et le pouvoir d'achat de chacun. Dans un autre registre, un important travail s'est mis en place pour la Gestion des Temps de travail et des Activités qui nécessite un effort conséquent de la part de chacun dans l'espoir d'une simplification à terme.

Ces efforts renforcent également l'attractivité de l'Association. Néanmoins, le secteur rencontre des difficultés de recrutement et un absentéisme plus marqué, usant les salariés-és en place. Au-delà du travail engagé avec deux cabinets de recrutement, les équipes du siège se sont fortement impliquées pour rendre davantage visibles les annonces via des campagnes de communication dans nos réseaux, ainsi que sur notre site internet revisité. Notre participation se développe également dans les forums emploi... Enfin, le « service de volants » s'est étoffé pour venir en soutien des Pôles... Fin 2022, l'Association compte 284 salariés-és et 204 bénévoles.

Tous contribuent activement à la qualité de prise en charge des publics accueillis au sein de l'Association et à la bonne réalisation de nouveaux projets émergés cette année.

A titre d'exemples, en juin la Maison Relais Les Marjoberts à Cergy a ouvert pour accueillir dans 28 logements ses nouveaux habitants. Celle-ci a été inaugurée en octobre en présence du Préfet délégué à l'Egalité des Chances et le Président de l'Agglomération de Cergy-Pontoise et Maire de Cergy, M. Jean-Paul Jeandon.

Ouverte en toute fin d'année 2021, la structure accueillant les Lits Halte Soins Santé a été inaugurée en février, par le Préfet délégué à l'Egalité des Chances et la Directrice de la délégation départementale de l'ARS. S'agissant de la première structure de ce type dans le Val d'Oise, l'équipe a dû sensibiliser les partenaires sur les critères et conditions d'accueil spécifiques durant toute cette année. Ces dispositifs, ainsi que les 112 places d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), sont rattachés au pôle Hébergement Social. Il en est de même pour les 185 places mobilisées pendant la période hivernale

2021/2022 sur le site de l'Île de Loisirs et au sein d'un hôtel à Argenteuil. Ce dernier sera transformé et pérennisé en structure HU pour 85 places permettant d'accueillir des femmes avec enfants.

L'Equipe mobile Santé Précarité se déploie sur le département ; suite à une visite de conformité, l'EMSP rattachée à la PASH du pôle Habitat et Accès au Logement a reçu l'autorisation de l'ARS pour démarrer son activité auprès du public, et ce pour une durée de 15 ans. Depuis 2016, date de création du pôle Habitat et Accès au Logement, il ne cesse d'évoluer et de s'adapter pour accompagner les personnes en fonction de leurs parcours.

Le Tiers Lieu Alimentaire et le Bus Solidaire, projets financés dans le cadre du Plan France Relance ont démarré leurs actions. Le Bus a trouvé sa place dans le quartier de la gare de Cergy et la bonne articulation avec la MISE permet de répondre parfaitement à la démarche d'Aller/vers des publics très démunis. Une déception toutefois, la difficulté de placement et le manque de volonté politique de deux communes sur les trois engagées dans ce projet.

A travers les actions déployées, nous maintenons notre vigilance quant à la qualité de la prise en charge des publics accueillis. C'est pourquoi tout au long de l'année une thématique a été abordée à différents moments : lors d'un séminaire interne intitulé « La Bienveillance au cœur de nos pratiques » avec l'intervention d'Alice Casagrande, Présidente de la Commission pour la lutte contre la maltraitance. Puis des étudiants de l'EPSS ont restitué leur recherche-action « La bienveillance dans le cadre de l'accompagnement des Citoyens d'ESPERER 95 ». Enfin, les équipes du pôle Hébergement Social ont mis en place un groupe de réflexion sur ce même thème qui devrait aboutir à la rédaction d'une charte en 2023.

Dans un autre domaine, l'Association s'est vue délivrer l'agrément « Placement Extérieur » de la part de la Direction de l'Administration Pénitentiaire pour une période de 5 ans. Nous revendiquons toujours, avec le soutien de la Fédération Citoyens et Justice, la revalorisation du coût des mesures de placement à l'extérieur et plus largement une révision des modalités de financement de la Justice.

Pour le pôle Insertion Formation, l'année 2022 est annonciatrice de freins et de difficultés budgétaires malgré de bons résultats, des objectifs d'insertion et de formation des publics accompagnés concluants, ainsi que le maintien de la certification Qualiopi attestant la qualité de la prise en charge réalisée par les équipes. Les financements demeurent très incertains étant réorientés par les pouvoirs publics vers d'autres programmes (AGIR) ou actions. En cela, les structures de l'IAE sont une nouvelle fois fragilisées par de nouvelles orientations législatives toujours plus complexes et aux risques financiers conséquents pour l'Association.

Autre fait marquant de cette année, la mise en œuvre d'un audit diligenté par le Conseil Départemental du Val d'Oise sur l'ensemble des missions de l'Association sur une période de 5 ans. Après plusieurs mois, une restitution a été faite en novembre et sans surprise de notre part, mais avec satisfaction, aucune irrégularité n'a été relevée et les conclusions énoncées confirment la probité de l'Association.

Nous poursuivons le déploiement de l'application Web métier : Application Sociale et Solidaire Inter-Associative (ASSIA). Des partenaires associatifs ont renouvelé leur confiance dans l'application ASSIA en prolongeant leur contrat, tels que la Croix-Rouge et Equalis. D'autres partenaires, à leur demande, bénéficieront de cet outil en 2023, comme l'association ARILE dans le 77.

Des projets de centres d'hébergement et de maisons relais se concrétiseront en 2023, comme le Centre d'Hébergement d'Urgence pour femmes seules ou avec enfants de 49 places à Taverny et le projet mixte Maison Relais / CHU de Bezons pour respectivement 26 logements et 28 places HU.

Nous attendons également une réponse à l'appel à projets publié en juillet pour la création/extension de 50 places d'Hébergement d'Urgence pour

Demandeurs d'Asile, et à l'écriture de ce rapport, nous venons de recevoir un avis positif. Autre action retenue en décembre 2022 qu'il nous faudra mettre en œuvre en 2023 est la création d'une équipe mobile pour la réalisation de diagnostics sociaux au sein des campements illicites afin d'identifier les personnes les plus vulnérables et en demande d'hébergement pour une mise à l'abri.

A ce stade, si l'Etat a consenti des efforts pour le développement ou la reconstitution de l'offre, les élus-us sont de plus en plus réticents à accepter de nouvelles structures et publics dans leur commune. Plusieurs raisons à cela, soit elle cumule déjà des difficultés sociales importantes, soit parce qu'elle est au-delà de ses capacités d'accueil, ou encore pour raisons politiques... Certains départements ou

communes en Ile de France sont plus « fermés » à l'accueil que d'autres, il est donc indispensable et urgent qu'une politique d'hébergement/logement exigeante soit conduite auprès de ces derniers. Pour rappel, le SIAO 95 a mobilisé 1 103 582 nuitées d'hôtel pour mettre à l'abri les personnes qui ont réussi à joindre le 115. Pour celles et ceux, qui ont pu bénéficier d'un référent social, ce sont 4 765 nouvelles demandes d'hébergement/logement formalisées et enregistrées pour 1 440 admissions... le delta entre l'offre et la demande se cumule au fil des années et ne fait que rappeler le manque criant ” d'habitat adapté et de logement.

Valérie Pelisson-Corlieu
Directrice générale d'ESPERER 95

Accueillir

Accompagner

Mettre à l'abri et aller vers

Orienter et évaluer

Héberger et loger

(Ré)insérer et former

Sensibiliser

Une Association engagée depuis plus de 40 ans...

ESPERER 95 est une Association professionnelle, engagée, laïque, ancrée dans des valeurs profondément humanistes, qui milite pour une véritable intégration des personnes et lutte contre toutes formes d'exclusion, d'injustice et d'inégalité sociale. Elle s'investit dans la construction de solutions répondant à des problématiques majeures et participe aux réflexions sur des questions de société, telles que : le mal logement, l'accès à la formation et à l'emploi, les alternatives à l'incarcération, l'accueil et l'intégration des personnes migrantes...

L'Association, structurée en cinq pôles d'activités, mobilise ses services et compétences dans les champs de la prévention de la délinquance et de la récidive, de l'accueil, de l'hébergement social et médico-social, du logement et de l'insertion par l'activité économique. Elle assure plusieurs missions dans le cadre de délégations de service public, dont la gestion du SIAO du Val d'Oise.



Sa gouvernance

Le bureau

Agnès COFFIN, Présidente

Philippe HATCHUEL, Vice-Président

Philippe HOUBERT, Secrétaire

Annick BONNEFOND, Trésorière

Colette LEVAILLANT, Secrétaire adjointe

Louis DEMAY, Trésorier adjoint

Le Conseil d'Administration

Olivier BOUDARA

Patricia GUIET

Jean-Marie HEROUIN

Amine MOKHTAR

Philippine PARASTATIS

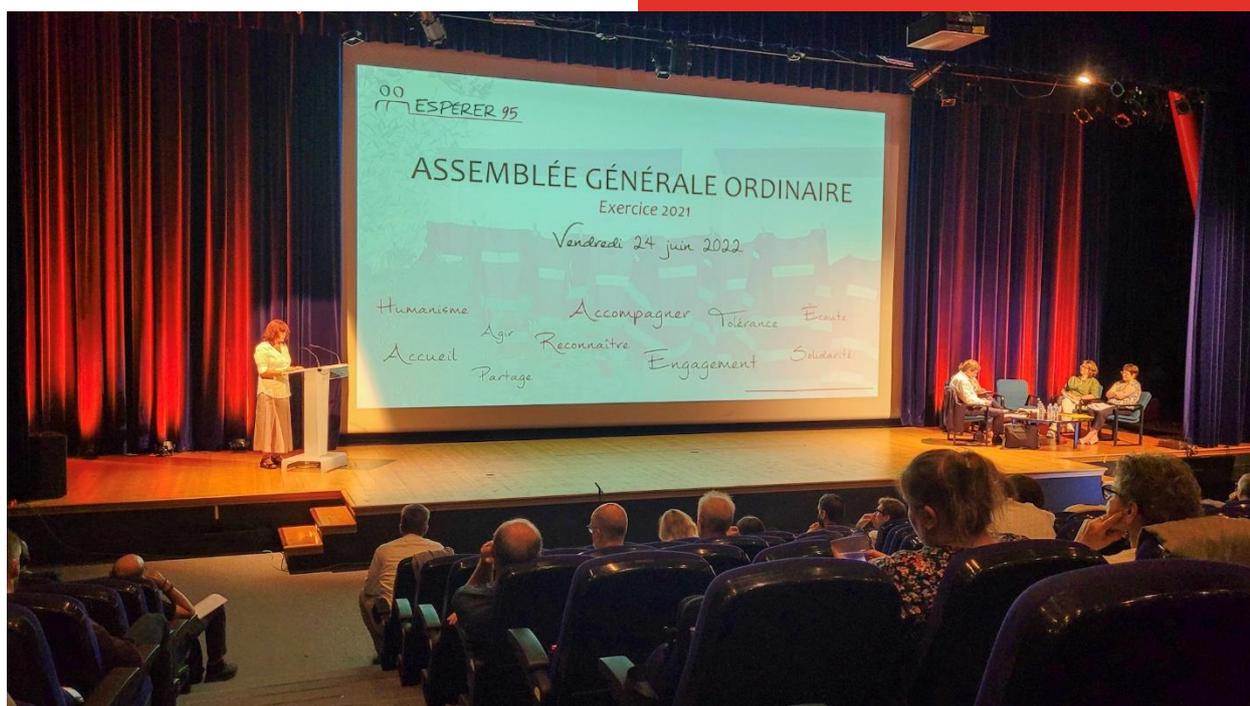
Maurice PEYROT

Frédéric ZAJAC

4 Conseils
d'Administration

1 Bureau

1 Assemblée générale
ordinaire



Une organisation en 5 pôles d'activité

L'Association est organisée autour d'un siège administratif, de pôles d'activité opérationnels sous la conduite de directrices/teurs de pôle et de service rattachés dans leur animation à la Direction générale.

Le siège social de l'Association ESPERER 95 tel qu'il a été pensé, souhaité et configuré lors de la démarche de restructuration engagée en 1998 et tel qu'il est organisé aujourd'hui est l'organe pivot et centralisateur qui gère l'ensemble des ressources financières, administratives et humaines des secteurs et des activités de l'Association. La Direction générale a la responsabilité de la vie associative, de l'élaboration et du suivi des projets d'établissements, de services et des nouveaux projets, de la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences, des procédures budgétaires des établissements sociaux, de la communication et des relations externes. Sous le contrôle du conseil d'administration, elle veille à la cohérence des actions menées, entre elles et avec le projet associatif.



Son implication dans les réseaux

En adhérant à des Fédérations associatives et des unions, et en s'engageant sur des responsabilités dans les instances partenariales, ESPERER 95 témoigne de l'importance qu'elle accorde aux dynamiques de travail impulsées par les têtes de réseaux, dont la finalité est : de favoriser l'amélioration des réponses apportées aux publics, de porter et d'exprimer des attentes communes sur l'évolution des politiques sociales et judiciaires.

Chacun peut mesurer au quotidien l'énergie et le temps très important consacrés par ESPERER 95 (en fonction de son niveau d'implication) à la vie fédérale, temps qui est parfois difficile à valoriser. Sur cet engagement qui se situe en prolongement de ses activités, l'Association rappelle :

- Qu'il est vital de faire vivre nos fédérations qui sont inscrites dans un dialogue permanent avec les pouvoirs publics,
- Qu'elle contribue à apporter des compétences en matière d'ingénierie sociale, bénéficie des fruits des travaux et des réflexions collectives, ainsi que des compétences apportées par les autres
- Elle a tout intérêt à être présente dans les lieux où se décident et où se mettent en œuvre les politiques publiques,
- Que les fédérations auxquelles ESPERER 95 adhère et où elle occupe des mandats électifs, retirent des intérêts multiples à être animées par des associations militantes qui apportent leur expertise et leurs témoignages sur les réalités de terrain et la déclinaison des politiques publiques à l'échelle locale.

ESPERER 95 est adhérente à...



...et administratrice de



Ses autres mandats : administratrice du PLIE de Cergy, administratrice du CCAS de Cergy, administratrice de l'EPSS.



Du côté de la Fédération Citoyens & justice

Fédération Citoyens & Justice a fêté en 2022 ses 40 ans ! Année marquée par une augmentation de ses adhérents avec 146 associations implantées sur tout le territoire français, mais aussi par l'élaboration de son projet stratégique pour les 5 années à venir.

L'Association assure la vice-présidence de la Fédération, ainsi que la co-présidence de la Commission Nationale Post Sententielle. Outre son investissement au sein du Conseil d'Administration et de la commission, nous participons à de nombreux groupes de travail, projections-débats et rencontres auprès de différentes directions et services judiciaires.

Tout particulièrement cette année, ces temps d'échanges ont souvent concerné les difficultés de financements du secteur associatif et plus spécifiquement la non prise en compte de la prime Ségur pour les intervenants socio-judiciaires et les modalités de paiement des mesures.

Valérie Péliisson-Corlieu,

Vice-Présidente de la Fédération Citoyens & Justice et
co-présidente de la Commission Nationale Post-sententielle

Du côté des Réseaux de l'IAE

Dans un contexte de retournement des orientations de l'Etat, le Pacte Ambition IAE ne porte plus un réel objectif de croissance du secteur, car le dogme du « plein emploi » a commencé à faire son chemin, avec à l'horizon « France Travail »...

Tout comme d'autres secteurs d'activités, les salariés-es des SIAE n'ont pas été retenus-es pour bénéficier de revalorisations salariales, ce qui amène une question : « *Comment les structures et leurs salariés-es précarisés-es peuvent-ils accompagner des personnes très éloignées de l'emploi ?* ».

Face à une possible remise en cause ou refonte des champs de l'Insertion par l'Activité Economique, l'année 2022 s'est illustrée par l'élection d'un nouveau Président, Monsieur David HORIOT, pour représenter le Réseau CHANTIER école National !

Les mêmes incertitudes ont traversé les échelons régionaux et départementaux, où pour ce dernier, il est à noter le changement de la Présidence de VOIE 95, en la personne de Madame Géraldine BLIN.

Alain Chabo,

Administrateur de CHANTIER-école National et vice-président de CHANTIER-école Ile-de-France

L'année 2022 en quelques chiffres



35 568 accueils / passages
en accueil de jour / nuit



284 salariés



+ **de 1 000** places à gérer dont
85 en accueil de jour / nuit



204 bénévoles



Budget de **26 610 025 €**

FOCUS SUR L'ACTIVITÉ DU SIAO 95

1 163 538 nuitées de mises à l'abri
réalisées par le 115



Sur les **2 131 ménages** orientés par le service hébergement/logement du SIAO, **1 440** ont été admis en structures dont **239** en logement social

Retour sur les faits marquants de l'année

Janvier



Le Bus Solidaire

Le 19 janvier le Bus Solidaire était livré.

Son activité a débuté dans un premier temps sur le parking de l'épicerie sociale Le Pélican, puis s'est étendue au parking de l'hôtel Première Classe de Saint-Ouen-l'Aumône et au parking du Verger à Cergy.



Février

Inauguration des LHSS



Ouverts depuis le 25 novembre 2021, l'inauguration a eu lieu le 10 février 2022 en présence de M. Xavier Delarue, Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances, de

Laureen Welschbillig, Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les « Citoyens », les membres du Conseil d'Administration et les équipes d'ESPERER 95.

Rassemblement sur le thème de la « Crise des métiers de l'humain en Ile-de-France »



Le 4 février 2022, place du Palais Royal à Paris, ESPERER 95 a répondu présent à l'appel au rassemblement des dirigeants associatifs franciliens lancé par

19 collectifs, fédérations et syndicats. Cette forte mobilisation a été suivie le 18 février par la Conférence des métiers de l'accompagnement lors de laquelle les représentants du secteur ont pu faire entendre leurs alertes et attentes concernant la revalorisation des métiers du médico-social.

Mars

Ouverture du dispositif pour les déplacés d'Ukraine



ESPERER 95 s'est vu confier l'accompagnement et l'hébergement de familles déplacées d'Ukraine. Les premières familles étaient accueillies sur le site d'Andilly, à l'Ile de Loisirs à Cergy en avril, puis sur le Campus Véolia.

En mai, une soirée « Solidarité Ukraine » était organisée au profit des associations humanitaires engagées en Ukraine : « PLAST Scout Ukrainiens en France », « Des Tournesols pour l'Ukraine » et la ville de Cergy.

Avril

Fin du dispositif des « 10 000 logements accompagnés »

Au terme de 3 ans de convention, le dispositif des 10 000 logements accompagnés a pris fin.

Juin

Ouverture de la Maison Relais Les Marjoberts à Cergy



Le 2 juin 2022 la Maison Relais Les Marjoberts accueillait ses premiers pensionnaires. Le site a été inauguré le 07 octobre 2022 en présence de M. Philippe Court, Préfet du Val d'Oise, M. Jean-Paul Jeandon, Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et Maire de Cergy, M. Jean Tournoux, Président de 3F Résidences, M. Sharon Elbaz, Président Directeur général de Nexity Apollina et Mme Agnès Coffin, Présidente d'ESPERER 95.

Restitution de la recherche action du groupe d'étudiants de l'EPSS

A l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022, les étudiants de l'EPSS restituaient leur recherche action sur le thème de « la bienveillance au cœur de nos pratiques ». Durant un mois, ils ont recueilli la parole de plus de 120 personnes accompagnées par l'Association, sur leur accompagnement, leurs relations avec les travailleurs sociaux, leur accueil, leur intégration, leurs conditions d'hébergement...



Juillet

Démarrage de l'Equipe Mobile Santé Précarité

ESPERER 95 était retenue pour la création d'une Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) afin d'accompagner, sur leur lieu de vie, tant sur un volet médical que sur un volet social, les personnes en situation de précarité, mises à l'abri dans les hôtels ou dans les structures d'hébergement du Val-d'Oise, régulées par le SIAO.

Août

Visite de M. Xavier Delarue, Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances



Le PDEC et ses équipes ainsi qu'un représentant de la DDETS et de la CACP rendaient visite aux équipes du Bus Solidaire et de la MISE. Le Préfet soulignait le travail remarquable des équipes sur le site de la gare de Cergy et la difficulté de leur mission.

Le Préfet soulignait le travail remarquable des équipes sur le site de la gare de Cergy et la difficulté de leur mission.

Septembre

Cérémonie de remise de l'insigne de Chevalier de l'Ordre National du Mérite à la Présidente

Agnès COFFIN, Présidente de l'Association depuis 2016 se voyait remettre la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite par M. Alain Régnier, Délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés.



Octobre

Participation au Marathon solidaire



Le 8 octobre 2022, les équipes d'ESPERER 95 participaient au « Marathon Musical et Solidaire » de l'agglomération de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise. 14 concerts musicaux étaient répartis sur les 42 km de parcours. Les dons et les bénéfices ont été reversés à AFA CROHN RCH FRANCE pour aider à la lutte contre les maladies chroniques de l'intestin. La première équipe d'ESPERER 95 s'est classée 135^e sur les 432 équipes ayant participées à la course.

Décembre

Ouverture des lits intempéries

Ouverture des lits intempéries sur 7 jours (5 lits au Centre d'Hébergement d'Urgence des Carrières et 2 à la Maison Milada).

Sa communication

La Communication est une discipline évolutive. Elle doit s'adapter à l'actualité, au contexte, aux publics et à l'évolution des outils, notamment numériques. Depuis 5 ans, nous avons la volonté de rendre les publics, les professionnels et les actions de l'Association « visibles ». La « gestion de crise » a enfin pu laisser place à une gestion thématique et planifiée, afin de répondre aux nombreuses problématiques qui ont jalonné l'année de l'Association. Nous avons mis à disposition tous les outils dont nous disposons pour soutenir la revalorisation des métiers du secteur social, à la hauteur de l'énergie déployée par la plupart des acteurs majeurs du secteur. Presse nationale, médias institutionnels, réseaux, plaidoyers, événements... une partie des revendications ont abouti, mais nous avons conscience qu'il reste encore beaucoup à faire pour obtenir la pleine et entière reconnaissance de « tous » les métiers du secteur. Sur l'impulsion de la Direction générale : la Communication y travaille sans relâche.

En très grande partie liée à cette problématique, le recrutement a été également une très grande part du travail de la Communication en 2022. Nous avons soutenu la Direction des Ressources Humaines afin de gagner en efficacité, multiplier les supports de communication en interne et à l'externe, créé une vraie identité visuelle aux annonces et en soutenant les services lors des différents salons et forums de l'emploi sur le territoire. Nous continuerons à amplifier nos efforts en 2023 avec l'arrivée de nouvelles plateformes de recrutements et de nouveaux supports et espaces de diffusion qui nous permettront d'être pro-actifs sur ce sujet.

L'autre très gros chantier a été la refonte totale du site internet de l'Association. Outre le fond et la forme complètement revus et en adéquation avec l'ensemble des nouveaux supports « papier » d'ESPERER 95, nous avons intégré une nouveauté de taille, qui aura de grandes conséquences sur le déploiement de la Communication : la création d'un site dédié au SIAO 95.

Ces deux sites répondent à des cibles totalement différentes et permettront aux deux entités de renforcer leurs visibilitées respectives tout en étant interopérables et complémentaires. Le très bon travail réalisé avec l'Agence FlashKode a permis de renforcer encore davantage la présence d'ESPERER 95 sur le web, parallèlement à un fort déploiement sur les réseaux sociaux.

Les outils sont donc en place : à nous maintenant de créer le contenu nécessaire à leur alimentation quotidienne !

Les partenariats ont encore été nombreux et riches en 2022, permettant aux différentes structures et leurs citoyens de bénéficier d'animations, de soutien culturel, sportif, de santé ou encore administratif. Le travail étroit mené en transversalité avec les pôles a permis de valoriser les partenariats riches et pérennes, le bénévolat et volontariat de qualité.

Le bénévolat a aussi évolué : l'épicerie sociale Le Pélican en est un parfait exemple ! Nous avons pu répondre aux besoins de la structure qui fonctionne presque exclusivement grâce au concours des bénévoles – que nous remercions chaleureusement – mais également d'autres centre d'hébergements. Collectes, ramasses, cours, mises à disposition d'un écrivain public, animations... La gestion des bénévoles doit encore évoluer car elle devient une part non-négligeable de l'activité de l'Association.

“ Merci aux 204 bénévoles qui ont réalisé 3 297 heures d'intervention au profit des plus fragiles ! ”

Les publications

Le journal interne : Liaison – 3 éditions en 2022



La documentation

- Mise à jour de l'ensemble des plaquettes de l'Association,
- Création de plaquettes pour les nouveaux dispositifs : Maisons Relais, Equipe Mobile Santé Précarité, Tiers Lieux Alimentaires et Bus Solidaire,
- Mise à jour de la brochure générale avec la prise en compte de la certification Qualiopi.

La Carte de vœux 2023

Afin de créer une campagne dynamique pour différentes cibles, nous avons créé une carte de vœux papier ainsi qu'une vidéo [disponible en cliquant ici](#).



Le site Internet

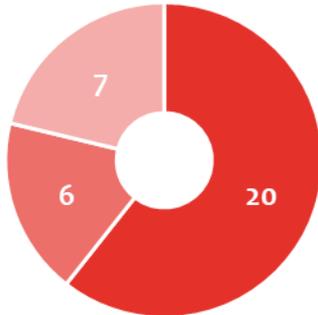
Le site internet a été actualisé et les réseaux sociaux ont été développés tout au long de l'année 2022.



Veille et développement de projets

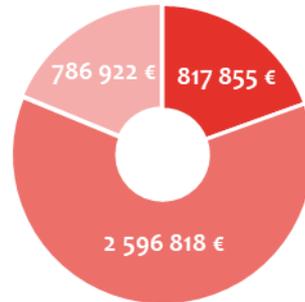
2022

En nombre de dossiers



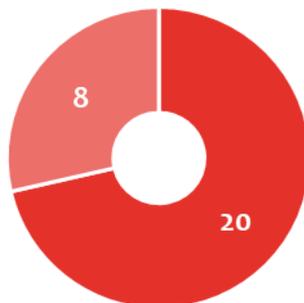
■ Validés ■ Refusés ■ En attente de réponse

En montant de subventions



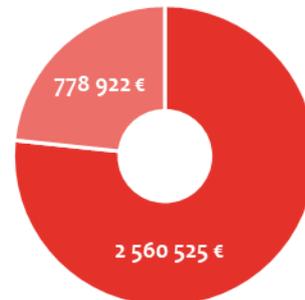
2021

En nombre de dossiers



■ Validés ■ Refusés

En montant de subventions



Appels à Projets déposés

“ Bien que chaque année l'Association réponde à toujours plus d'Appels à projets, le montant total de subventions obtenu en 2022 est bien moindre que celui de 2021. ”

En 2022, ESPERER 95 a candidaté à 33 appels à projets. Ces appels à projets concernaient soit le renouvellement ou la continuité d'actions déjà

mis en œuvre depuis plusieurs années, soit la mise en place de nouveaux projets.

Sur ces 33 dossiers de candidatures, l'Association a été retenue pour 20 d'entre eux et 7 autres sont toujours en attente d'une réponse.

Bien que l'Association réponde à toujours plus d'Appels à projets chaque année (cinq dossiers de plus par rapport à 2021), le montant total de subventions obtenu en 2022 (817 855 €) est bien moindre que celui de 2021 (2 560 525 €). Deux raisons principales expliquent cette diminution conséquente des aides en 2022. La première concerne le nombre non négligeable de dossiers qui sont toujours en attente de réponse et qui représentent 786 922 € de subventions. D'autre

part, contrairement à l'année 2021, l'Association n'a pas bénéficié du plan de Relance en 2022. Or, ces aides, obtenues pour les projets du Bus Solidaire et Tiers Lieux Alimentaires, représentaient près d'un million d'euros en 2021.

Par ailleurs, sur l'année 2022, deux nouveaux projets d'ESPERER 95 n'ont pas été retenus : celui pour la reprise du SIAO 78 avec un budget global annuel de plus de deux millions d'euros et celui concernant la création de places ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) dans le Val d'Oise avec un financement annuel de l'ARS de 231 000 €.

Enfin, en 2021, le renouvellement des financements pluriannuels de la Maraude d'Intervention Sociale et Educative par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et du marché public de la ville de Cergy, représentaient plus de 600 000 € au total et n'ont pas été comptabilisés en 2022.

Concernant les nouveaux financements obtenus en 2022, deux d'entre eux ont été attribués par la Région Ile-de-France pour l'épicerie sociale Le Pélican, reprise en février 2021. L'un de 40 000 € dans le cadre de la rénovation de l'épicerie (« Aide régionale à l'investissement pour l'innovation sociale ») et le second de 10 000 € pour l'achat de denrées alimentaires.

En 2022, ESPERER 95 a également poursuivi plusieurs projets immobiliers, en partenariat avec les bailleurs sociaux et collectivités :

- La Maison Relais « Les Marjoberts » à Cergy (en partenariat avec 3F Résidences) ouverte depuis le 25 mai 2022,
- Le projet mixte de Maison Relais et CHU à Bezons (en partenariat avec AB Habitat) qui à l'origine devait être une résidence sociale,
- La création d'un Centre d'Hébergement d'Urgence à Taverny (en partenariat avec 3F Résidences).



Application web métier Assia



ASSIA est une application web métier dédiée à l'accompagnement social pour tous les professionnels du secteur. L'application a été développée en interne par ESPERER 95 à destination des professionnels afin de faciliter la gestion des accompagnements et d'améliorer le suivi de l'activité. L'objectif de cet outil est de s'adapter au plus près du fonctionnement de chaque dispositif.

L'application ASSIA est hébergée en France sur un serveur certifié HDS (Hébergeur de Données de Santé) afin de garantir une sécurité maximale concernant les données stockées.

Elle est à présent déployée sur une large partie des activités de l'Association (CHRS, CHU, AVDL, ASLL, ALTHO, plateforme d'accompagnement, dispositifs de veille sociale...). Depuis 2021, ASSIA est également utilisée par d'autres associations, telles que la Croix-Rouge française et Equalis.

L'application métier offre de nombreuses fonctionnalités pour faciliter le travail des équipes :

- Une grille d'évaluation sociale évolutive,
- Un export automatique de rapport social modélisé au format Word ou PDF,
- Un éditeur de texte afin de rédiger les notes et rapports sociaux,
- Un agenda partagé pour suivre l'historique des rendez-vous des suivis,
- Un espace de stockage où sont numérisés les documents administratifs des ménages,
- Une gestionnaire des paiements intégrant un calcul automatique des participations financières,
- Un suivi des taux d'occupation par service et dispositif,
- Une production d'indicateurs statistiques,
- Un export des données au format Word, PDF ou Excel,
- Un répertoire des coordonnées internes (téléphone et email),
- Un module d'import des données du SI-SIAO (ménage et évaluation).

L'application a été mise à jour tout au long de l'année. Parmi les fonctionnalités et améliorations majeures réalisées en 2022, on peut citer :

- Un module de gestion des tâches à faire (to-do list) avec un système de rappel par email,
- Des rappels automatiques en fonction des dates de fin de validité renseignées dans l'évaluation sociale des suivis (renouvellement des papiers administratifs, de la couverture maladie, des droits relatifs aux ressources, de la demande SIAO, de la demande de logement...),
- Un calcul de la complétude des items des évaluations sociales (de 0 à 100%),
- Une synchronisation vers les agendas Google Agenda et Outlook Agenda,
- Un système d'ajout d'étiquettes / mot-clés multiples pour les documents, les notes et les rendez-vous,
- Une pré-visualisation des documents (PDF, JPEG...) sans téléchargement,
- Un transfert automatique de suivis entre intervenants sociaux,
- Un système d'archivage / suppression automatique et paramétrables des données,
- Un module d'exports de données personnalisables au format Excel,
- Un tableau des prises en charge hébergement/logement,
- Une amélioration visuelle et ergonomique de l'application.

Afin d'intégrer progressivement des activités médico-sociales dans l'application, telle que la nouvelle Equipe Mobile Santé-Précarité (EMSP), le cabinet de conseil Acsantis a été contacté pour réaliser un diagnostic de l'application au regard de la doctrine du numérique en santé. Les premières conclusions de l'audit sont encourageantes concernant la mise en conformité (serveur certifié « Hébergement de Données de Santé, bonnes pratiques informatiques, respect des principes du RGPD, sécurisation des accès...). Dans un premier

temps, un [formulaire de demande d'intervention auprès de l'EMSP](#) a déjà été mis en place pour les structures d'hébergement du Val-d'Oise.

Dans le cadre de la Fédération Citoyens & Justice, ESPERER 95 a été sollicité par plusieurs associations afin de réaliser une démonstration de l'application ASSIA. Suite à cela, l'ARILE, a fait le choix de se

doter du logiciel pour ces dispositifs d'hébergement et de logement, en attendant le développement d'un module socio-judiciaire spécifique. Les utilisateurs référents et les équipes seront formés à partir de février pour un démarrage effectif à la mi-mars 2023. D'autres associations du secteur devraient suivre en 2023.

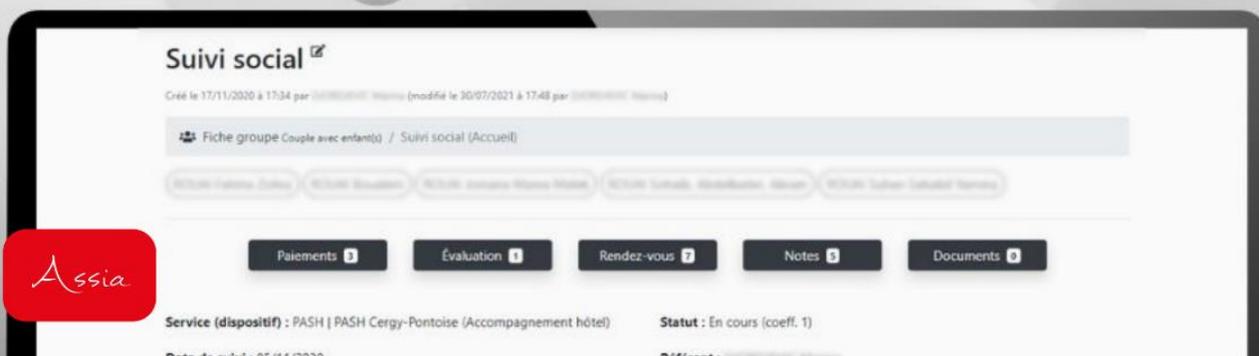
L'application en quelques chiffres en 2022 chez ESPERER 95

- Près de 150 utilisateurs/salariés actifs durant l'année,
- 3 616 suivis actifs durant l'année, soit 9 805 personnes,
- 14 069 personnes différentes enregistrées depuis le début,
- 20 019 documents ajoutés dans le cloud durant l'année,
- 10 706 notes rédigées durant l'année,
- 8 544 rendez-vous enregistrés durant l'année,
- 15 709 paiements (PF, loyers...) créés durant l'année.

Perspectives 2023

- Intégration dans l'application des activités :
 - D'équipe mobile santé précarité (bilan de santé),
 - D'accueil de jour (gestion des flux de passage et des prestations fournies),
 - Socio-judiciaire (placement extérieur, présentiel).
- Apport de nouvelles fonctionnalités à l'application :
 - Gestion des états des lieux des hébergements/logements lors des entrées et des sorties,
 - Création automatisée d'une attestation d'hébergement,
 - Gestion de l'historique des propositions de logement/hébergement,
 - Module d'indicateurs statistiques sur l'activité et le profil des suivis.
- Le déploiement de l'application :
 - Auprès d'associations partenaires (ARILE, AJHIRALP...),
 - Au sein des services du pôle Socio-Judiciaire de l'Association.
- Une maintenance technique de l'application (PHP 8.2, Symfony 6.3).

Pour en savoir plus : <https://esperer-95.org/assia>



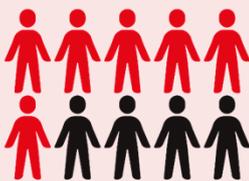
Ressources Humaines

Après ces années difficiles liées aux longues périodes COVID, l'année 2022 a été riche en avancé sociale. L'intégration d'un nouveau Directeur Adjoint des Ressources Humaines au sein de l'Association, a permis de renforcer l'équipe des Ressources Humaines sur un poste resté vacant depuis plus de 6 mois.

Au cours de cette année, nous avons pu aboutir à diverses négociations voire à l'intégration de nouveaux accords sur l'année 2022, avec pour certains une mise en application début 2023.

Au 31 décembre 2022

284 salariées dont :



236 CDI

9 CDD

29 CDD

3 contrats
d'apprentissage

7 stagiaires

Au cours de l'année 2022



10
stagiaires
gratifiés



74%
de l'effectif
est féminin



26%
de l'effectif
est masculin

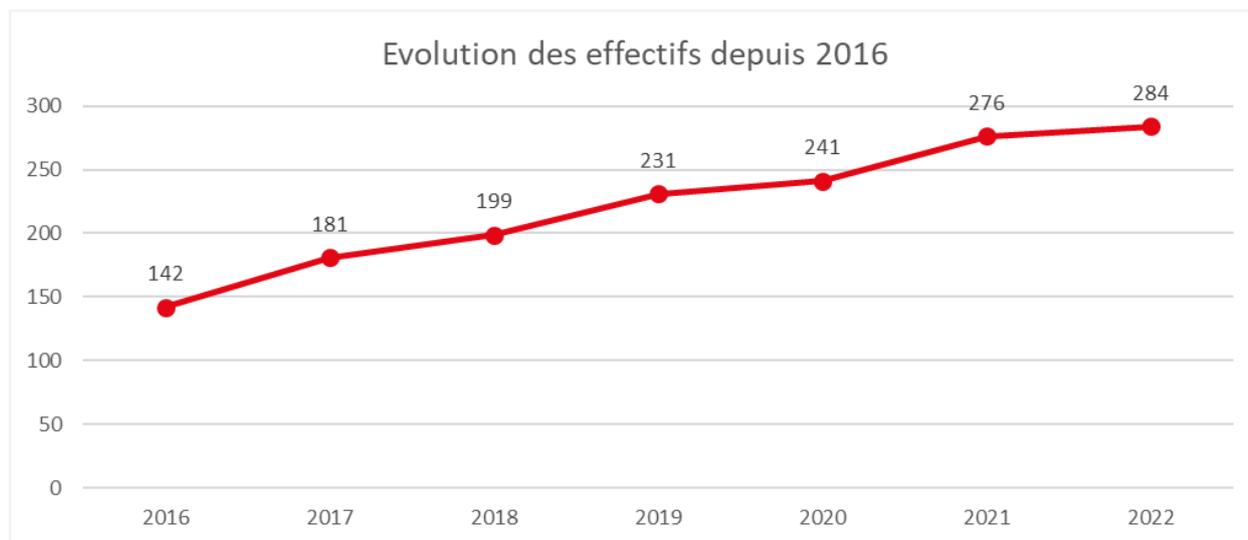


86
Salariés ont
bénéficié d'une
action de
formation

Bilan de l'année

En collaboration avec le secrétariat général, le service des Ressources Humaines a été mis à l'épreuve dans un certain nombre de domaines. Les points les plus marquants relevés au cours de cette année :

- Mise à jour des procédures,
- Mise en place et gestion des titres repas,
- Tenue des présences et absences des salariés,
- La gestion des arrêts de travail,
- Suivi du système CEGI et planning NEXT,
- Règlement Intérieur revu,
- L'étude, la négociation et la mise en place de nouveaux accords.



Dans un contexte difficile marqué par des périodes d'absence maladie, le service des Ressources Humaines a continué à accomplir l'ensemble de ses missions avec :

- **4 « matinées d'accueil pour les nouveaux arrivants »** permettant une meilleure intégration, notamment aux valeurs et projet de l'Association, ainsi qu'une vision globale de sa structuration historique, mais aussi la connaissance des règles et usages afférents à la gestion du personnel,
- **178 contrats de travail** établis et signés, ainsi que 54 avenants signés, sans compter toutes les simulations et propositions d'embauche restées sans suite,
- **3 627 bulletins de salaire** établis (3 429 en 2021), dont 154 soldes de tout compte. De plus, au mois d'octobre, le versement d'une prime de partage de la valeur,
- **241 consultations réalisées auprès de la Médecine du Travail,**
- **601 jours (absence moyenne, hors maternité) en situation d'arrêt de travail, 490 jours d'arrêts maladie et 111 jours en accidents du travail, dont trajet,**
- **86 salariés en formation.** Formations prises en charge par l'OPCO Santé, dont 29 salariés en insertion,
- Préfiguration du logiciel de Gestion des Temps et des Activités (GTA) avec la mise à plat des plannings de tous les pôles, suivi d'une mise en conformité des données BDES, ainsi que celles afférentes à l'Egalité Femmes – Hommes,
- **Suivi du cadre légal afférent à la prime Laforcade (équivalent de la prime Ségur pour les secteurs privés de santé) pour une application à compter du 1er janvier 2022,**
- Mise en place et gestion des Titres Restaurant,
- Prospection de cabinets de recrutement spécialisés dans les secteurs de la santé et du social,
- **82 annonces** diffusées et mises à jour régulièrement. Une moyenne de 32 postes à pourvoir en continue sur les différents pôles.

Le Conseil Social et Economique (CSE) et la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

16 réunions se sont tenues de janvier à décembre 2022 avec les élus :

- 10 réunions ordinaires au titre du CSE,
- 4 réunions ordinaires au titre du CSSCT,
- 2 réunions extraordinaires au titre du CSSCT.

Perspectives 2023

- Maintenir, une fois par trimestre, l’organisation de « matinées d’accueil pour les nouveaux arrivants » permettant une meilleure intégration des nouveaux embauchés,
- Poursuivre les travaux afférents aux situations de travail : simulations et propositions d’embauche, établissements des contrats, réalisation des paies mensuelles, relation avec la Médecine du Travail, situations d’arrêts de travail, déroulement du Plan de Compétences 2023 et préparation de celui relatif à l’année 2024,
- Amélioration du logiciel de Gestion des Temps et des Activités (GTA) sur l’ensemble des pôles,
- Mise en place des données BDES-E, maintien de la BDES afférente à l’Egalité Femmes – Hommes,
- Mise en place du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) via le système AG2P,
- Suivre la possible extension de la prime Laforcade aux champs des secteurs sanitaires et sociaux via NEXEM,
- Rapprochement avec le e-recrutement (JOBBOARD) LinkedIn : spécialisés dans les secteurs de la santé et du social en raison des difficultés de recrutement propre à ce secteur d’activité,
- Poursuivre et maintenir le dialogue social avec les instances représentatives du personnel : CSE, CSSCT et délégation syndicale CFDT,
- Négociation des protocoles d’accords avec le CSE, puis préélectoral (PAP),
- Négociation d’un accord d’entreprise sur le « travail à distance »,
- Mise en place et organisation des nouvelles élections du CSE,
- S’assurer du bon équilibre professionnel, permettre la complétude des équipes des différents pôles avec le concours des cabinets d’intérim et de recrutement,
- Accompagner le développement de l’Association, avec notamment la cellule d’intervenants sociaux « volants »,
- Mise à jour des nouveaux établissements avec des identifiants SIRET.



Service administratif et financier

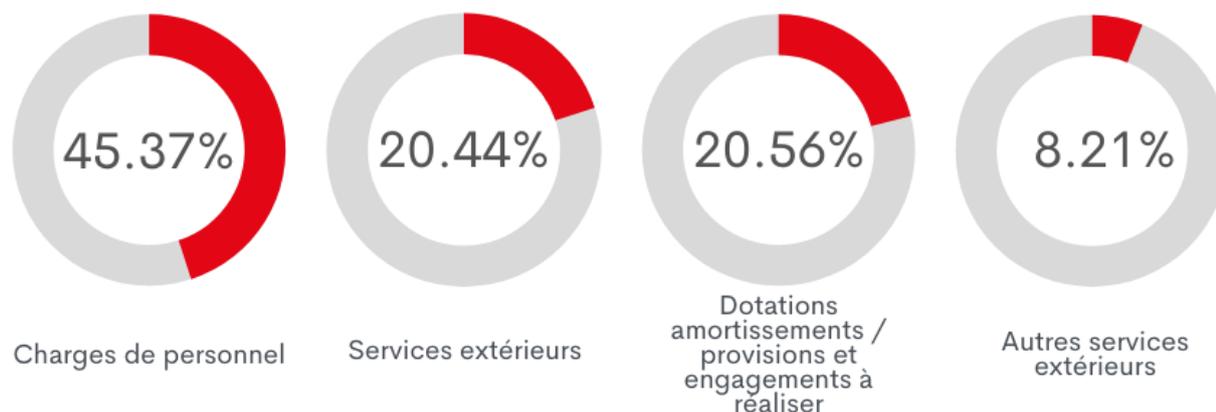
Ce service est un des services du siège administratif et se compose de 8 personnes en 2022. Il est financé par la quote-part de Frais de Gestion Commune (FGC) dévolue à chaque structure. Sauf exception et autres règles de calcul imposées par l'autorité de contrôle/tarifification, depuis 2019, elle varie selon les besoins de chaque activité et selon les frais de gestion commune qui étaient inscrits sur les lignes de charges concernées dans chacun des budgets. Les frais de gestion commune comprennent les charges de fonctionnement de l'ensemble des fonctions support. La quote-part imputée aux activités est en moyenne de 10 % en 2022.

Les éléments caractéristiques de l'année 2022



Les charges consolidées de l'année

Les charges consolidées en 2022 s'élèvent à 26 610 025 € contre 25 328 728 € en 2021. Les charges sont en hausse de plus de 5% par rapport à l'année dernière.

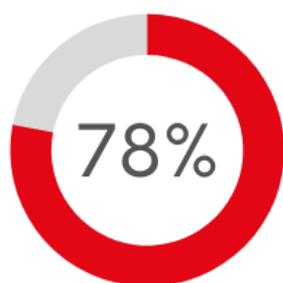


Comme chaque année, ce sont les charges de personnel qui pèsent le plus lourd et représentent à elles seules 45,37%. Il faut noter que de nombreux postes n'ont pas été totalement ou partiellement pourvus comme les années précédentes, le marché du travail dans notre secteur étant particulièrement tendu.

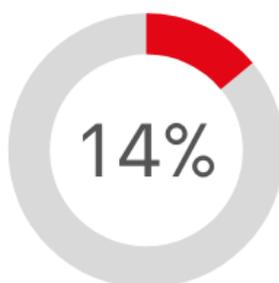
L'autre poste important concerne les services extérieurs. Les locations immobilières et les nuitées hôtelières en lien avec les demandeurs d'asile et l'ASE représentent à elles seules 83,25% des services extérieurs.

Les produits de l'année

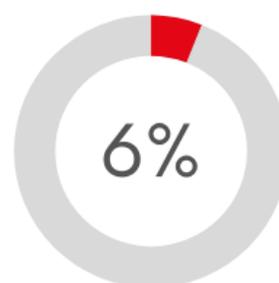
Le budget global 2022 de l'Association s'élève à 25 061 878 € pour un réalisé consolidé 2022 de 26 610 025€ dont 1 533 346 € de fonds reçus en 2022 pour l'année 2023. Les produits 2022 sont en hausse de 6.23% par rapport à 2021 (27 279 499 €).



Subventions
d'exploitation &
dotations globales
financières



Produits divers et
prestations



Reprise sur
amortissement et
provision

Répartition des produits par financeurs en 2022

	Montant du financement en euros	Répartition du financement en %
DDETS	16 592 024.30 €	65.57%
CDVO-ASE	3 043 249.45 €	12.03%
Produits de la tarification	2 748 766.53 €	10.86%
Aides emploi	575 692.58 €	2.28%
Ministère de la justice	569 806.48 €	2.25%
Communes et Comm. d'Agglo	478 500.00 €	1.89%
Divers prestations	407 661.08 €	1.61%
Autres financeurs	324 817.23 €	1.28%
Participations usagers	223 072.00 €	0.88%
Formation	152 736.21 €	0.60%
FSE	133 152.70 €	0.53%
Préfecture	44 000.00 €	0.17%
CRIF	10 000.00 €	0.04%
TOTAL	25 303 478.56 €	100.00%

La répartition en pourcentage varie peu, mais il faut soulever les évolutions suivantes :

- Avec 66 % des produits, la DDETS est notre principal financeur,
- Le CDVO avec notamment l'activité ASE représentent 12.03% des produits,
- Le Ministère de la Justice représente 2.25% des produits,
- Les Fonds Européens représentent 0.53% des produits,
- Le pourcentage des participations des usagers représente moins de 1% des produits, les usagers subissant de plein fouet la crise sanitaire. Le montant total des produits des financeurs est de 25 303 479 € en 2022.

Les perspectives et projections de 2023

En 2023, il faudra se donner les moyens de faire perdurer les actions existantes et de mettre en œuvre les suivantes :

- Conserver les équilibres budgétaires avec des financements à moyens constants malgré l'inflation et la revalorisation des salaires,
- Pérenniser le service veille sociale avec l'épicerie sociale Le Pélican et la mise en place du Bus Solidaire et des Tiers Lieux alimentaires afin de développer l' « aller-vers »,
- Continuer la veille et la vigilance au niveau de l'ensemble des suivis budgétaires,
- Participer au montage des dossiers d'appel à projets qui se sont systématisés et qui nécessitent souvent des financements pluriels,
- Tenir une mission de conseil auprès de la Direction générale et des pôles de l'Association,
- Poursuivre la mise en œuvre du RGPD. (Règlement Général sur la Protection des Données) et le développement des missions informatiques,
- Accompagner les changements et évolutions de l'Association.



Services Généraux

Les Services Généraux, composés de 13 salariés, assurent la réhabilitation, l'entretien, la maintenance et le nettoyage des bâtiments en propriété ou location de l'Association. ESPERER 95 dispose d'environ 195 bâtiments et locaux (bureaux administratifs, hébergements). Pour leur maintenance, les Services Généraux ont conclu une trentaine de contrats avec des entreprises du bâtiment et disposent d'une équipe de régie en interne composée de 7 agents techniques et d'un chef de travaux. Les Services Généraux constituent une fonction support pour l'ensemble des équipes. Elle est garante des moyens dont les services ont besoin pour fonctionner.

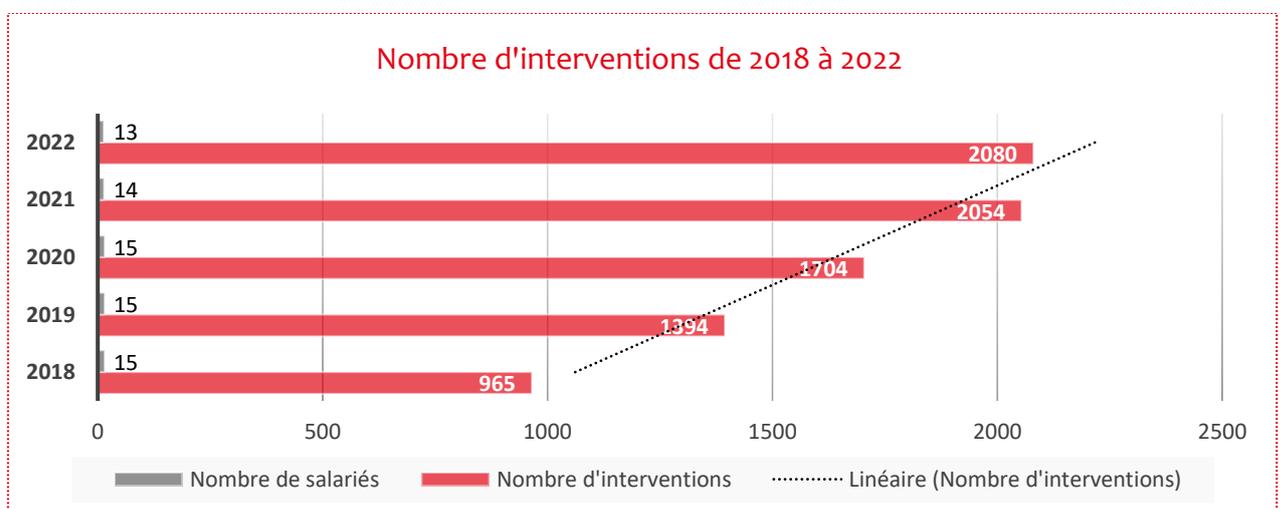
Les faits marquants 2022

L'année 2022 a principalement été orientée sur la performance énergétique, l'aménagement, l'amélioration des conditions de travail et le développement des sites d'hébergement. Le constat de l'évolution ainsi que la croissance de l'Association ont amené des réflexions sur l'optimisation des infrastructures et de l'environnement de travail.

Parmi les actions menées, on peut citer :

- Réhabilitation des sanitaires de l'Épicerie Sociale Le Pélican,
- Remplacement du revêtement de sol de la PASH de Goussainville,
- Réfection de la toiture de l'annexe du 130 grande rue à Jouy-Le-Moutier,
- Remplacement des radiateurs au Centre d'Hébergement d'Urgence des Carrières,
- Mise en place d'un contrôle d'accès au Centre d'Hébergement d'Urgence des Carrières,
- Réhabilitation du Système de Sécurité Incendie du site ETAPE,
- Installation de la climatisation de l'accueil de jour,
- Aménagement de la Maison Relais rue des Marjoberts à Cergy,
- Renouvellement progressif de la flotte automobile vers de l'énergie l'hybride,
- Réaménagement de la plateforme 115,
- Recherche de logements pour les places HU et préparation du transfert des places situées à Saint-Leu-La-Forêt,
- Préparation pour la mise en place du DUERP,
- Mise en conformité sanitaire de la cuisine d'insertion,
- Installation d'une climatisation dans les locaux du pôle Habitat et Accès au Logement,
- Restitutions et transferts des logements de ResidHotel à Andilly.

Interventions techniques



Pour accompagner les services de l'Association dans la mise en œuvre des accompagnements et services rendus aux personnes accueillies, les Services Généraux sont à la recherche de nouvelles méthodes et de nouveaux équipements pour la

sensibilisation à l'utilisation d'un bien immobilier destiné à l'habitation aussi bien au niveau des économies d'énergies (fluides) que sur la gestion des lieux.

Perspectives 2023 (lissées sur 2022/2023 en raison de la crise sanitaire)

Après avoir stabilisé et valorisé les compétences en interne, les Services Généraux travaillent sur un plan de développement durable au cœur de sa planification et de ses pratiques de gestion. Ses actions s'inscrivent dans un processus continu d'amélioration de la qualité de vie au travail de tous les salarié(e)s et des conditions d'accueil des personnes. Suscitant l'innovation, elle intègre de façon équilibrée la protection de l'environnement, l'équité et la solidarité sociale, ainsi qu'une économie prospère et responsable. Avec l'aide des Citoyens d'ESPERER 95, des organismes et des entreprises, les Services Généraux s'inscrivent dans une démarche en constante évolution qui profite à tous et visera aussi à assurer les besoins et le bien-être de celles et ceux qui intégreront l'Association.

Nos ambitions sont les suivantes :

- Améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures (ex. : bâtiments administratifs, logements),
- Assurer une gestion responsable des achats des biens et services,
- Réduire l'impact environnemental associé à la flotte de véhicules,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques,
- Réduire la consommation de papier,
- Viser à rendre toujours plus écologique le parc informatique et à utiliser les technologies de l'information pour réduire l'empreinte environnementale,
- Encourager l'implication des salariés,
- Gérer et réduire les risques en situation d'urgence ainsi que les risques relatifs à la santé ou à la sécurité,
- Adopter des pratiques écoresponsables,
- Renforcer l'identité de l'Association et son image (attractivité).

Projets en cours ou à venir :

- Création de bureaux extérieurs à Etape,
- Recherche de logements pour les places HU et HUDA,
- Projet de réfection des systèmes de chauffage des bâtiments en propriété,
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïque au CHRS Etape,
- Réfection du chauffage de la structure de l'OASIS à Cergy,
- Accompagnement de salariés en ACI sur le travail des Services Généraux,
- Aménagement du futur CHU de Taverny,
- Réflexion sur l'aménagement de la Résidence Sociale de Bezons,
- Réfection des fenêtres et verrière du siège administratif.

Les pôles d'activités de l'Association



Pôle Veille Sociale

“ On dénombre 3 025 nuitées hôtelières en moyenne journalière en 2022, contre 3 232 en moyenne en 2021, soit une baisse de 6%. ”

SIAO / 115 (en pers. / nuitées)	Demandes de mises à l'abri au 115	Prises en charge 115	Nombre de nuitées 115 (hôtels, abris de nuit et CHU 115)	Personnes différentes en demande de mise à l'abri 115
	58 361	38 072	1 163 538	9 884

SIAO / Hébergement – logement (en ménages)	Nouvelles demandes	Admissions	Demandes en attente	Orientations
	4 765	1 440	3 641	2 131

Dispositifs de la Veille Sociale	Le Bus Solidaire	La MISE ¹	Le TLA ²	L'Épicerie Sociale Le Pélican
	1 479 passages	991 interventions	424 passages de ménages sur le TLA du Bus et du Pélican	18.85 tonnes de denrées distribuées

Le pôle Veille Sociale comprend le SIAO et un service de Veille Sociale plus spécifique qui regroupe quatre dispositifs déployés au sein de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise : Le Bus Solidaire, la MISE, le Tiers-Lieu Alimentaire et l'Épicerie Sociale le « Pélican ».

Dans le cadre de sa structuration, les liens fonctionnels entre le 115 et les dispositifs récents d'« aller-vers » de l'Association se sont multipliés en 2022 au bénéfice des ménages accompagnés.

Ce pôle Veille Sociale verra, en 2023, sa structuration évoluer.

¹ MISE : Maraude d'Intervention Sociale et Educative

² TLA : Tiers Lieu Alimentaire

Le SIAO 95

" Mettre à l'abri et Héberger "

Après deux années de hausse de recours aux nuitées hôtelières (2020 et 2021), liée au contexte sanitaire, l'année 2022 est marquée par une baisse de ces orientations vers ce type d'hébergements d'urgence³. On dénombre 3 025 nuitées hôtelières en moyenne journalière en 2022 (contre 3 232 en moyenne en 2021), soit une baisse de 6 %. Néanmoins, cette tendance ne s'applique pas pour les dispositifs spécifiques : Aide sociale à l'Enfance (ASE), Personnes Victimes de Violences (PVV), Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), Injonctions, qui ont tous augmenté sur cette même année.

En 2022, la DDETS 95 a fixé au SIAO 95 un socle hôtelier à 2 500 personnes/jour. La moyenne réalisée par le 115 est de 2 560 personnes/jour.

Nous observons également :

- Une baisse du nombre de personnes différentes ayant sollicité le 115 pour une mise à l'abri : 9 884, soit 4% de moins que l'an passé,
- Une stagnation du nombre de nouveaux appelants : 5 318 personnes, soit 1% de moins que l'année dernière,
- Une augmentation de 177 % de Demandes Non Pourvues sur l'ensemble de l'année, passant de 27 en 2021 à 77 en 2022, qui pourraient s'expliquer par :

- L'absence de période hivernale instaurée par les autorités, ce qui s'est traduit par l'absence d'ouverture de places pour les familles et les femmes isolées au début de l'hiver. Nous avons observé davantage de femmes isolées en situation de rue au second semestre 2022, nécessitant la mise en place d'ajustements (augmentation du nombre de places femmes à l'accueil de nuit, signalement maraudes, ...).
- Perturbation de la collaboration avec DELTA (le service régional d'achat des nuitées hôtelières) a en raison de problèmes liés au recrutement, aux difficultés de captation de places au sein d'un parc hôtelier arrivant à saturation et à l'interconnexion problématique entre le SI-SIAO et le logiciel DELTA. Cette réalité a eu un impact négatif sur les personnes mises à l'abri (manque de places pour les familles monoparentales avec 3 enfants et plus manquent particulièrement), et dénature peu à peu le travail prioritaire d'écoute et d'orientation du 115 (travail administratif majoré par les circuits de communication avec DELTA et évolution complexifiée des dispositifs spécifiques).

L'offre d'hébergement

Le nombre de places du contingent préfectoral (places d'hébergement et logements financés par l'Etat) a évolué de façon significative. Toutes places confondues, une augmentation de 9% a été constatée, dépassant les 5 000 places. Cette évolution s'explique principalement par l'ouverture

de places en CHU dans le cadre de d'un appel à projets régional.

L'année 2022 a débuté avec un appel à candidatures attendu, résultant de l'instruction ministérielle du 26 mai 2021, relative au pilotage d'hébergement et à la mise en place d'une programmation

³ Les nuitées 115 comprennent les places en hôtel (94,8% des mises à l'abri 115), les places CHU régulées par le 115 (5%) ainsi que celles en abris de nuit (0,2%).

pluriannuelle de l'offre d'hébergement. Au niveau régional, la DRIHL a fixé l'objectif ambitieux de créer 6 000 places d'hébergement d'urgence en Île-de-France, faisant appel à l'ensemble des acteurs associatifs en capacité de disposer de nouvelles places. Pour le Val-d'Oise, il est prévu l'ouverture d'environ 700 places en CHU d'ici la fin d'année 2023 (pérennisation de places temporaires et créations nouvelles).

Avec près de 70 000 demandes de logement social dans le Val-d'Oise chaque année, 3 000 ménages DALO (avec DLS active) restaient ainsi à reloger dans le département. Les agréments et démarrages de chantiers pour construire de nouveaux logements n'ont toutefois pas permis de satisfaire les besoins.

Au mois de mars, 10 places de CHU à destination de femmes isolées enceintes en rupture d'hébergement, orientées par les services de maternité des hôpitaux et les PMI, ont ouvert, en réponse à un besoin grandissant dans le département : celui des femmes seules, perdant le bénéfice de leur précédent habitat, à l'occasion de

la naissance de leur enfant. En réponse à l'urgence, la majorité d'entre elles sont mises à l'abri à l'hôtel par le 115 selon un protocole de fonctionnement entre le SIAO et ses partenaires. Une intervention de la PASH (Plateforme d'Accompagnement à l'Hôtel) est alors mise en place rapidement pour évaluation.

Dans le contexte de guerre en Ukraine, provoquant l'afflux soudain de déplacés ukrainiens, un dispositif spécifique a été mis en place pour répondre à cette problématique de politique publique, bien distinct de l'hébergement généraliste. Un accueil dédié a ainsi été réservé dans le Val-d'Oise, composé de trois hôtels de premier accueil (600 places), d'une plateforme numérique et d'une équipe dédiée pour recenser et « fiabiliser » les propositions d'hébergements citoyens, de l'ouverture de places en hébergement collectif, gérées par les associations du secteur AHI et de la mise à disposition d'infrastructures par le Conseil Départemental. Un comité de pilotage s'est instauré au niveau de la Préfecture pour coordonner l'accueil, l'ouverture des droits et l'accompagnement proposés.

" Observer, comprendre, se réorganiser "

Le SIAO bénéficie d'une position privilégiée pour observer, comprendre et relayer l'actualité d'une partie importante du secteur de la veille sociale, de l'hébergement et du logement.

Un travail d'observation sociale a été mené tout au long de l'année autour de la production d'indicateurs, d'enquêtes et de veille sociale au service de la DDETS 95, de la DRIHL et des collectivités du Val d'Oise. Les indicateurs et analyses figurent de façon détaillée dans le Rapport d'Activité du SIAO 95.

Pilotage des parcours, coordination des acteurs et accès au logement

L'instruction gouvernementale du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO offre un cadrage opérationnel des missions et du pilotage des SIAO permettant la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord dans les territoires. Cette instruction gouvernementale, faisant notamment suite aux travaux de l'IGAS menés en 2021 auprès des 8 SIAO franciliens, précise au moyen d'un guide d'accompagnement la façon dont le SIAO doit décliner ses missions réglementaires (qui restent inchangées) afin « d'assurer l'effectivité et la

performance du service public de la rue au logement ». Dorénavant, l'accent est mis sur le pilotage des parcours, la coordination des acteurs et l'accès au logement. Le SIAO est positionné comme la « clé de voute du Service public de la rue au logement (...) aux cotés de l'Etat et avec le concours de l'ensemble des acteurs du secteur AHI ». Sur le plan régional, une feuille de route a été détaillée mais les groupes de travail recherchés n'ont pas ou peu été mis en place. L'objectif de tendre vers une équité plus effective au niveau des

réponses apportées aux personnes en Ile-de-France reste à atteindre car la diversité des pratiques entre départements est une réalité.

Comme chaque année, la DRIHL a publié le dernier bilan du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), portant sur l'année 2021. Il rappelle les enjeux, objectifs et attentes autour de l'accès au logement social des publics prioritaires, et

de l'hébergement. Ce document de planification stratégique vise à faciliter la coordination des politiques d'habitat et d'hébergement en Ile-de-France. En 2022, le SIAO 95 / ESPERER 95 a représenté le collège des acteurs associatifs, avec la Fondation Abbé Pierre, au sein du schéma constitué pour l'évaluation du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2017-2023.

Un socle Commun ?

La définition d'un socle commun, en cherchant une plus grande harmonisation des pratiques sur les thématiques phares telles que la définition de l'ancrage territorial des ménages, la prise en charge au 115, les critères de priorisation pour les attributions de places, les indicateurs d'observation

sociale utilisés, reste à construire. A défaut, la question d'un SIAO régional sera à nouveau posée, au risque de perdre un périmètre d'action départemental permettant aujourd'hui au SIAO 95 un ancrage fort et une collaboration de proximité avec les acteurs du territoire.

Vers un nouvel PDALHPD

Les travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau PDALHPD pour le Val d'Oise ont débuté au mois de mars. Le premier comité technique a permis de présenter la démarche ainsi qu'une première analyse du PDALHPD en vigueur et d'introduire les trois groupes de travail retenus sur 3 thématiques. Ces derniers sont ainsi recensés :

- L'accès au logement et l'hébergement des ménages modestes,

- L'adéquation de l'offre et de la demande de logement,
- Le parcours vers et dans le logement (accompagnement des ménages).

En fin d'année, une proposition de plan pour définir de nouvelles priorités a été esquissée.

Faciliter l'accès au logement intermédiaire des jeunes

Le contrat d'engagement jeune est entré en vigueur le 1er mars 2022. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans, régularisés sur le territoire et dépourvus d'emploi ou de formation (accompagnement adapté au jeune et allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois). Il s'adresse notamment aux jeunes en rupture, à partir d'un accompagnement global pour des jeunes sans revenu, éloignés de l'emploi et confrontés à des difficultés multiples dont celle de l'accès au logement. Doté d'une enveloppe

financière spécifique au volet logement, ce programme devrait contribuer à faciliter l'accès au logement intermédiaire des jeunes, encore trop souvent non admis sur les places du contingent préfectoral, au regard de leur solvabilité jugée insuffisante et de leur autonomie présumée. La question des « sorties sèches », à l'issue des contrats jeunes majeurs, reste prégnante et un axe est à poursuivre pour soutenir l'accès au logement des jeunes sortants de l'Aide Social à l'Enfance.

Eloignement du système de santé

Dans le cadre de la mesure 27 du Ségur, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France déploie un dispositif d'aller-vers pour répondre aux besoins des publics éloignés du système de santé, en autorisant la création de 46 équipes mobiles médico-sociales pérennes en Île-de-France.

L'objectif est de proposer un accompagnement temporaire, global, médical, psychologique et social, permettant l'accès et le maintien des soins des personnes très démunies et éloignées du système de santé.

Ainsi, dans le Val-d'Oise, 5 équipes mobiles ont été mises en place :

- 3 Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) gérées par les associations Croix Rouge française, Oppelia/Rivage et ESPERER 95, assurant les premiers soins, des bilans de santé, une orientation vers les acteurs de santé et un accompagnement à l'ouverture de droits,
- 1 Équipe Spécialisée Soins Infirmiers Précarité gérée par la Fondation Léonie Chaptal, assurant des soins infirmiers « à

domicile » sur prescription médicale et de l'éducation à la santé,

- 15 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique Hors-Les-Murs (ACT HLM) gérées par l'association Aurore, assurant un suivi de patients chroniques pour coordonner leur parcours en santé et les accompagner dans les démarches de la vie quotidienne.

Le SIAO travaille en articulation avec l'Équipe Mobile Santé Précarité (EMSP) du Pôle Habitat d'ESPERER 95 afin de mieux recueillir les demandes d'intervention qui émanent des structures d'hébergement et ensuite les planifier.

Dans l'objectif d'accroître les partenariats avec le secteur sanitaire et médico-social, nous avons renforcé notre collaboration avec les gestionnaires de LAM, LHSS et ACT du département, notre présence aux CLSMs, contribué à réactiver le dispositif EMIL et développé le partenariat avec le dispositif Coordinov...

L'attractivité des métiers de la sphère AHI

Autre actualité majeure de l'année 2022, celle de la crise de l'attractivité des métiers du secteur, et de la reconnaissance de la valeur du travail social. L'inflation ainsi que l'après COVID, rappelant la nécessité des métiers du soin, ont aggravé les difficultés d'un secteur déjà fortement déqualifié et en sous-effectif, du fait des réalités de recrutement.

Les équipes du SIAO, dont le 115, font partie des « oubliés » qui ne perçoivent pas cette prime, ce qui a engendré une iniquité de traitement dans l'Association entre certains salariés à qualification identique.

Le 15 novembre dernier, le SIAO 95 a participé à la mobilisation nationale des SIAO contre l'exclusion de ses salariés de la prime Laforcade. Les activités ont été interrompues toute la journée, transformée pour l'occasion en journée de travail autour de la définition des métiers du SIAO. Mouvement dénonçant une injustice de traitement au sein des intervenants sociaux, les salariés du SIAO ont communiqué, de différentes manières, sur leurs missions et leur fonction sociale.

Le manque d'attractivité du secteur rend le recrutement de plus en plus complexe, en particulier pour le service du 115, qui aura connu en 2022 un turn-over important.

Evolution des dispositifs

Les procédures du dispositif pour les personnes victimes de violence ont évolué, cadrées par un comité de pilotage trimestriel. Un dispositif pré-post maternité a été mis en place par le biais de

places hôtelières au 115 et de places en structure d'hébergement gérées par COALLIA.

Les dispositifs ASE, HUDA et « sortants de détention », gérés par l'équipe du 115 se sont

poursuivis, offrant une réponse à des familles avec enfants de moins de trois ans, des ménages

accédant au DNA et des sortants de détention, sans solution d'hébergement.

"Coordonner, former, créer du lien"

Vecteur de lien partenarial

Le SIAO a animé 2 Coordinations Territoriales Semestrielles (CTS) :

- La première, titrée « Le Logement d'abord - Expérimentations et perspectives dans le Val-d'Oise » s'est déroulée le mardi 14 juin 2022 à l'hôtel d'Agglomération de Cergy-Pontoise,
- La seconde, intitulée, « Acteurs de la veille sociale : quelle coordination pour demain ? » a été programmée au sein de 3 territoires : Cergy, Sarcelles, Argenteuil. Pour faciliter les temps d'échanges et privilégier la proximité sur une thématique autant partenariale, nous avons revisité le format de la CTS pour l'occasion. Pour réfléchir collectivement à la façon de travailler ensemble, nous avons animé des groupes de travail permettant de questionner les instances et outils existants, les périmètres et acteurs impliqués afin d'imaginer les formes de coordination souhaitables de demain. Le travail mené sera soumis, en 2023, au comité de suivi du SIAO, instance de pilotage du secteur AHI animée par la DDETS, pour formaliser la « coordination élargie », inscrite à l'agenda du SIAO,
- Ces 2 CTS ont réuni 304 participants.

3 coordinations de veille sociale se sont également déroulées, en février, juillet et décembre. Chacune d'entre elles ont rassemblé entre 8 et 12 partenaires différents représentés. Les échanges ont porté majoritairement sur les enjeux liés au territoire de mise en œuvre accélérée du LDA de la CACP, les problématiques de domiciliation, d'accès aux droits et aux soins, l'évolution du public en demande (augmentation du nombre de personnes à la rue notamment des femmes isolées), l'organisation de l'aide alimentaire et celle de la Nuit des Maraudeurs.

10 commissions situations complexes (CSC) ont été organisées par le SIAO qui a, par ailleurs, participé activement au comité de suivi des maraudes mixtes. Au niveau du pilotage du SIAO, un nouveau comité de suivi du SIAO 95 a été organisé par le DDETS en 2022 après une longue période sans réunion de cette instance. Les ambitions de la politique du logement d'abord y ont été rappelées, tout comme les attentes vis-à-vis de la régularité de cette instance.

La mission logement

Interlocuteur privilégié lors des propositions de logements faites par les réservataires aux ménages, la mission a traité de 1 076 de demandes de labellisation au titre des ménages sortants de structures en 2022, soit 851 ménages différents (dont 341 occupent des places du contingent préfectoral soit 40 %).

704 ménages différents ont été labellisés (83% des ménages), soit autant de ménages, susceptibles d'avoir une proposition de logement social :

- 23 rencontres partenariales ont été réalisées par la Mission Logement au cours de l'année,
- 3 sessions de formations ont été réalisées en 2022 pour 32 participants, en lien avec l'AORIF et l'AFFIL sur la fluidité du parcours

hébergement-logement, incluant une partie théorique et un atelier de simulation d'une CALEOL,

- 2 visites de structures AHI à destination des bailleurs ont été organisées.

Au mois de janvier 2022, le SIAO a publié le **Référentiel de l'accès au logement social**.

Les processus de labélisation et le travail d'action renforcée ont été optimisés. Une commission hebdomadaire interne permet une étude approfondie des dossiers. Le retour au référent social permet d'obtenir des dossiers complets. Une nouvelle application, prête en 2023, permettra d'améliorer le suivi de cette activité et de fournir des indicateurs « logement d'abord » plus précis.

Afin de fluidifier les dispositifs, les rencontres de la Mission Logement avec les gestionnaires de places se sont multipliées. Ces rencontres permettent une meilleure interconnaissance et compréhension des rôles de chacun et de clarifier le suivi des parcours.

La Mission Logement entretient un partenariat solide avec les bailleurs et autres réservataires de logement sociaux, afin de disposer d'une plus grande offre de logements en faveur des ménages hébergés et prêts à un relogement de droit commun.

Enfin, 17 formations SI-SIAO ont été réalisées en 2022, auprès de 228 personnes.

Développement des liens

Les liens avec l'OFII et les acteurs du DNA se sont développés en 2022. Deux réunions d'échanges et de travail ont permis de travailler plus étroitement sur la question des formations et de la fluidité des dispositifs.

Le travail étroit mené avec la Plateforme Accompagnement à l'hôtel (PASH 95) s'est

poursuivi en 2022 permettant d'une part de mieux identifier les besoins et la situation des personnes mises à l'abri via le 115 pour la première fois (demande d'intervention en urgence, stabilisation à l'hôtel en fonction de la vulnérabilité) et d'autre part de mener à bien les dispositifs transversaux (mise à l'abri post-maternité, dispositif PVV, dispositif ASE).

Le service Veille Sociale

Le service Veille Sociale a su s'implanter et s'inscrire dans un maillage partenarial solide, lui permettant de proposer des accompagnements globaux et adaptés en fonction des situations. L'Espace Santé Insertion, les CCAS de l'agglomération, le Conseil Départemental, l'Hôpital de Pontoise, la police nationale et municipale, la DDETS, illustrent un échantillon du réseau partenarial qui permet aux différents dispositifs d'accompagner au mieux les personnes rencontrées.

Le Bus Solidaire

Le Bus Solidaire est un dispositif d'accueil itinérant financé pour 2 ans dans le cadre du Plan France Relance. Il propose un accueil café et ouvre la possibilité de rencontrer une équipe médico-sociale afin de faire un point sur les situations administratives, de participer à des animations

collectives permettant de rencontrer d'autres publics et de rompre avec l'isolement.

Le caractère innovant du Bus Solidaire suscite l'intérêt. Nous avons ainsi eu la visite du Préfet délégué à l'égalité des chances, celle du Maire de la Ville de Cergy et Président de la CACP. Le Bus a

également fait l'objet de diverses interviews et articles dans les médias.

La taille du Bus (11 m de long) est un véritable atout car elle a permis d'agencer un espace d'accueil, un bureau d'entretien et une cuisine. Pour autant, son envergure est également un facteur négatif en termes de stratégie d'implantation géographique car il requiert un espace assez conséquent. Pour les communes, c'est un détail déterminant qui constitue bien souvent un frein pour conventionner.

Par conventionnement avec les communes, le Bus stationne près des gares dans la perspective d'« aller-vers » les personnes en situation de rue et

de grande précarité. Au sein du Bus, une cuisine aménagée permet aux familles hébergées à l'hôtel de préparer des repas. Accompagné de l'équipe du Tiers-Lieu Alimentaire, le Bus stationne sur le parking des hôtels sociaux avec l'accord préalable des hôteliers.

Le Bus travaille en lien étroit avec la maraude de la MISE, subventionnée par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Celle-ci sillonne le territoire de la CACP afin d'entrer en contact avec les personnes en situation d'errance. Elle vise à établir un lien de confiance avec les personnes rencontrées et propose, le cas échéant, une orientation vers le Bus Solidaire.

L'épicerie sociale Le Pélican

L'épicerie sociale Le Pélican fonctionne comme une structure apparentée à un commerce de proximité, ayant pour vocation de répondre aux besoins alimentaires en permettant aux personnes accueillies de faire leurs courses, choisir les produits

dont ils ont besoin en contrepartie d'une participation financière (10% de la valeur marchande du produit). Au 1^{er} étage, se situe la cuisine solidaire, autre dispositif du Tiers-Lieu Alimentaire.

Quelques chiffres pour l'année 2022

- Le Bus Solidaire : 1479 passages, 226 entretiens sociaux, 162 accompagnements extérieurs,
- La MISE : 991 interventions, 1660 accompagnements, 12 admissions en structure pour des bénéficiaires accompagnés par la MISE et le Bus,
- Les Tiers-Lieux Alimentaires (le Pélican et le Bus Solidaire) : 424 passages de ménages, 994 passages de personnes, 183 entretiens sociaux, 167 participants aux activités éducatives,
- L'Épicerie Sociale : 165 ménages différents aidés soit 461 personnes, 2 197 passages, 18,85 tonnes de denrées distribuées.

Les perspectives 2023

La recherche de financements pour le Bus Solidaire constitue la principale perspective pour l'année à venir. En effet, le financement France Relance arrive à son terme en 2023.

Dans cet objectif, deux projets sont en construction, comme des leviers à cette recherche :

- L'étude d'impact menée avec Nexem : nous travaillons à la mise en œuvre d'un référentiel et d'outils de collecte de données, qui permettront de mesurer, d'évaluer l'impact social du Bus. Une démarche qui s'étend sur 9 mois, ponctuée par différents temps de travail (COPIL, COPROJ),
- La concrétisation du Bus comme étant une passerelle vers du logement pérenne, pour des personnes accompagnées par l'équipe, dans le cadre de la politique du Logement D'Abord (LDA).

Pôle Hébergement Social

“ Durant l'année 2022, le pôle Hébergement Social a accueilli, hébergé et inséré plus de 1 652 personnes au titre de la lutte contre l'exclusion. ”

	Capacité d'accueil (nb places)	Accueils / passages	Personnes	Ménages	Nouvelles personnes différentes accueillies	Transports réalisés	Douches	Petits déjeuners	Déjeuners	Cycles de lave-linge
Accueil de jour	50	25 173	931	739	601	520	4 964	9 854	17 903	1 130

	Capacité d'accueil (nb places)	Taux de fréquentation moyenne quotidienne	Accueils	Personnes	Ménages	Consultations EMIL (sur 6 mois)	Douches	Petits déjeuners	Dîners	Cycles de lave-linge
Accueil de nuit	35	28	10 395	1 170	1 014	21	3 820	10 249	10 327	498

	Capacité d'accueil (nb places)	Taux d'occupation	Durée moyenne de séjour (en mois)	Ménages hébergés/logés	Personnes hébergées/logées	Nouvelles personnes hébergées/logées	Nuitées
CHRS l'Ensemble	42	90.35%	17.10	48	67	28	13 851
CHRS Etape	42	97.32%	16.70	24	61	17	15 984
Milada	17	99.00%	27	329	329	58	6 161
CHU Carrières	SIAO	22	104.00%	34	9	4	8 362
	DUNE	2	75.00%	18	4	2	551
	Acisé	1	100.00%	76	1	0	365
	PE	5	64.00%	4.85	12	7	1 174
	HAVC	2	41.00%	1.70	7	5	302
	115	5	93.00%	NR	NR	337	NR
DHUA	264	100.15%	36.56	105	304	52	95 895
CHU Argenteuil	85	99.11%	36.8	62	128	39	30 665
CHU Hiver IDL	100	99.00%	3	80	117	NR	8 915
HUDA Diffus	112	89.00%	9.90	158	158	63	36 189
MR l'Ensemble	30	98.25%	49	25	30	2	10 758
MR Marjoberts	28	81.84%	5.80	29	29	29	5 064
LHSS	25	77.00%	5	0	41	32	6 541
TOTAL	782	-	-	-	1 652	-	242 469

En 2022, les objectifs du pôle ont été déclinés en 3 axes de travail. Ainsi, les questions de la transversalité de nos actions et de la stabilité de nos projets viennent compléter l'axe d'une politique RH attentive.

De nombreuses rencontres, groupes de travail et le séminaire de pôle ont rythmé l'année. L'opportunité d'entrer en conflit sur la qualité du travail. C'est d'ailleurs ici que se sont poursuivis les groupes de travail thématiques, qui cette année se sont orientés autour de la laïcité, de la sanction, du refus de soin ou de prise en charge ainsi que la gestion financière, qui se poursuivront sur une partie de l'année 2023. Aussi se sont réunis les salariés autour de la directrice adjointe pour faire vivre la cellule de veille pour la bientraitance. D'autres ont participé à l'Observatoire des incidents. C'est enfin, un temps de rencontre, en intervision, entre les psychologues du pôle que s'est jouée la question de la transversalité de nos actions.

Le second axe de travail visait quant à lui à répondre au besoin de stabilité des projets. Ainsi, la construction de l'équipe des LHSS s'est étalée sur la quasi-totalité de l'année puisque nous avons accueilli les nouveaux collègues jusqu'en novembre. Il est néanmoins à regretter le départ du Médecin de manière précipité obligeant l'équipe à innover pour éviter des ruptures de soins. C'est l'occasion de remercier le Dr Amine Mokhtar, Médecin responsable de l'ESI et de son équipe pour sa disponibilité et son soutien.

De plus, l'HUDA a connu une phase structurelle difficile depuis son intégration au pôle Hébergement Social. Le fort turn-over des professionnels a limité la qualité des prises en charge des demandeurs d'asile confiés au service.

Le CHU hiver « Le point de départ » à Argenteuil a été pérennisé à l'issue de la période hivernale. De nombreux travaux d'amélioration de l'habitat ont été réalisés par l'hôtelier, conformément à la convention de pérennisation. C'est ainsi 85 places d'urgence supplémentaires qui composent le parc du pôle, comptant pour près de 850 places.

Enfin, la Maison relais Les Marjoberts a été livrée en milieu d'année et a connu une montée en charge très rapide. Fonctionnant à effectif complet, elle intègre un nouveau quartier en construction.

Le troisième axe visait à une politique RH attentive. De ce fait, et au regard de la situation nationale quant à la pénurie de main-d'œuvre ; il a été important de porter une attention particulière aux recrutements. Le questionnaire réalisé au niveau du pôle en janvier 2021 pointait : le poids des postes

vacants sur les équipes. Même si un certain nombre de postes n'ont pas été pourvus, ils relèvent davantage des mouvements que nous pouvons qualifier de courants. Aussi, le recours à l'intérim tout comme le soutien de cabinets de recrutements, ont permis de renforcer l'action des chefs de service comptant pour environ 29 entrées de personnels en 2022. Aussi, nous notons une augmentation significative au dernier trimestre puisque près de 1/3 des recrutements ont eu lieu entre septembre et décembre. Peut-être que cette accélération de fin d'année est un signe prometteur pour 2023.

31, c'est le nombre de stagiaires accueillis au PHS en 2022. Qu'ils aient terminé leur stage en début d'année ou qu'ils le termineront en 2023. C'est ici un pari qui a été fait. Un pari soutenu par l'ensemble de professionnels soucieux de participer à la transmission de leur métier. Certains de ces stagiaires ont intégré des services, immédiatement pour certains, plus tard pour d'autres. Même si la part n'est pas encore significative dans le volume des recrutements, l'investissement sera profitable à moyen terme. De cet investissement a été développée l'idée de renforcer la formation des tuteurs de stages. Aussi, en 2023 quelques salariés du pôle intégreront cette formation.

Cette politique RH attentive fera également l'objet d'un axe de travail en 2023 en lien avec la formation puisque le plan de développement des compétences réfléchi par les Chefs des services du pôle permettra des formations collectives comme : l'AFGSU pour les soignants ; la gestion de l'agressivité et de la violence à destination des veilleurs de nuit ; le deuil et le trauma à destination de 15 professionnels du pôle et d'une formation sécurité incendie pour 36 autres professionnels.

Au titre de l'année 2022, le pôle Hébergement Social a accueilli, hébergé et inséré plus de 1 652 personnes au titre de la lutte contre l'exclusion et rencontré et/ou accueilli 35 568 personnes à travers les missions des accueils de jour et de nuit, du taxi social ou encore de sa maraude expérimentale.

Les partenariats engagés renforcent les interventions autour de l'attention portée aux publics. Le « savoir habiter », le décroisement lié au parcours de rue, ou encore le soutien à la parentalité sont autant d'aspects qui contribuent à

« l'être ensemble » et l'insertion des personnes prises en charge.

Il est à souligner l'engagement et l'investissement des équipes tout au long de l'année pour œuvrer à des prises en charge de qualité que ce soit des activités d'accueil, d'hébergement ou d'orientation.

Le DHUA (Dispositif d'Hébergement d'Urgence en Appartements)

Cette année 2022 a été marquée par le départ de la cheffe de service du secteur Est et l'arrivée d'une nouvelle Cheffe de service en février.

Les équipes ont procédé à plusieurs déménagements de familles afin d'éviter la surpopulation des habitations suite à des naissances. Un hébergement de 10 places a été ouvert à Pontoise et un hébergement de 3 places à Cergy accueillants cinq familles et un bailleur a souhaité vendre trois hébergements à Cergy nous obligeant à déménager quatre familles.

Il est très important de maintenir la cohésion de l'équipe sectorisée sur deux zones d'intervention.

Les équipes ont poursuivi le travail partenarial autour de l'aide alimentaire et vestimentaire, mais aussi autour des démarches administratives et du bien-être.

Réalisation des objectifs 2022

- Maintien de la cohésion de l'équipe sectorisée en deux zones géographiques (est et ouest) en organisant des réunions plénières, des temps de travail commun liés à l'écriture du rapport d'activité et des temps conviviaux,
- Poursuite de la formalisation de procédures de fonctionnement (dossier, régulation, visite, écrits professionnels, contrat d'hébergement),
- Poursuite des formations pour accompagner au mieux les familles,
- Développement du partenariat (Communauté d'Emmaüs de Cergy et de Bernes sur Oise, association Humanity Diaspo, ACT d'Aurore, PRE de Pontoise et Cergy, association Méliá et Pass'Age à Cergy),
- Ouverture de 13 nouvelles places.

Les Maisons Relais L'Ensemble et Marjoberts

Il est important de rappeler ici que les Maisons Relais ne s'inscrivent pas dans une logique de logement temporaire, mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée et offrant un cadre collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

83,3% des habitants ont plus de 50 ans (+7.3% par rapport à 2021).

On peut noter une dégradation de la santé physique des habitants avec une augmentation de 13% par rapport à 2021 de cette problématique.

La problématique de santé dans les Maisons Relais occupe une place prépondérante tant dans

l'accompagnement individuel que collectif. L'intervention des services d'urgence (pompiers, Samu, police) fait partie intégrante de la vie des Maisons Relais entraînant des hospitalisations plus ou moins longues.

L'insertion sociale

Un des temps forts de la vie du collectif est le conseil de la vie sociale (CVS) appelé le « rendez-vous des habitants ». Ce moment est apprécié et attendu par les habitants. Il s'agit d'un moment clé dans la régulation du collectif. En novembre 2022, il a été procédé aux élections des délégués.

Favoriser l'inclusion sociale des personnes logées relève des missions d'une Maison Relais. Il s'agit aussi de prévenir le risque d'isolement au travers la mise en œuvre d'actions solidaires, culturelles, sportives.

La Maison Relais Les Marjoberts, ouverte en 2022 et étant située en face de celle de L'Ensemble, des sorties en commun sont effectuées régulièrement. Des invitations entre les deux maisons relais s'organisent également comme la « pendaison de crémaillère » à l'ouverture de la Maison Relais Les Marjoberts.

Deux jeunes d'Unicité (service CIVIS) interviennent une fois par semaine dans les maisons relais depuis décembre.



Le CHRS L'Ensemble

Pour le collectif :

- Un taux de rotation de 37.7% ce qui engendre de fait quelques jours de vacances (remise en état, orientations, refus de certaines personnes orientées),
- De la vacance sur deux logements, deux places (2 mois pour l'un et 1 mois pour l'autre).

Le pavillon situé à Pontoise nécessitant des travaux, notamment suite aux dégradations volontaires, toutes les places ont été gelées durant l'été. Cette

L'Accueil de jour

La proportion des personnes en grande exclusion est en baisse en 2022. Alors que les personnes en

La gestion locative adaptée

Le montant des redevances s'échelonne de 391,77€ pour un T1, 516,20€ pour un T1' à 567,95€ pour un T1 bis. Leur règlement s'effectue prioritairement et majoritairement par virement.

Il peut y avoir ponctuellement un mois de retard, mais les habitants ont le souci d'être à jour. Aussi, soit un échancier est mis en place soit la régularisation est faite le mois suivant.

Le peuplement de la Maison Relais Les Marjoberts

Si ESPERER 95 a pris possession des lieux le 25 mai 2022, le travail de peuplement a débuté en amont avec la première commission d'admission le 30 mars 2022.

Les 51 dossiers de candidatures étudiés :

- 9 dossiers ont été ajournés et ont fait l'objet d'un second examen par la commission,
- 28 validations,
- 23 refus dont 2 par les candidats.

Le nombre de refus met en avant la pertinence de faire connaître le dispositif des maisons relais auprès des partenaires.

- Moyenne d'âge : 55 ans,
- 65,5 % des habitants ont plus de 50 ans.

période de gel des huit places est l'explication principale au taux d'occupation plus faible cette année.

Principales caractéristiques des 67 personnes hébergées en 2022 :

On peut noter une diversité des tranches d'âge avec une diminution de 3% des plus de 50 ans au profit des jeunes adultes. A souligner que la part des plus de 60 ans a augmenté de 5%.

La problématique de santé physique a augmenté de 4% en 2022.

situation d'errance administrative voient leur chiffre augmenter. En 2022, la fréquentation a été

plus importante qu'en 2021 avec une forte demande pour les repas.

897 entretiens sociaux (Premier Accueil d'Urgence et d'Orientation, entretiens éducatifs, domiciliations).

L'entrée dans l'hiver sans ouverture de structure ad'hoc a suscité beaucoup de tensions de la part des

personnes accueillies. Ces tensions se sont traduites par des mouvements s'apparentant à des « sittings » au sein de l'accueil de jour. Les personnes ne voulaient pas quitter l'ADJ à la fermeture car elles n'avaient pas de solution pour la nuit. Cette année a été particulièrement tendue pour les professionnels qui ont dû faire face aux conséquences du manque de mises à l'abri cet hiver.

Le Taxi Social

Un service de Taxi social est mis à disposition des partenaires selon les situations.

- 520 transports,
- 827 personnes différentes ont été transportées,

- 78% des transports sont au départ de l'Agglomération de Cergy et 66,2% des destinations sont sur l'Agglomération de Cergy.

Le nombre de transports a presque doublé en une année. Le dispositif est désormais bien connu et son utilité est reconnue des partenaires.

L'Accueil de nuit

La structure peut accueillir 35 personnes simultanément dont 30 sont orientées par le 115, 3 places sont dédiées aux maraudes de la Croix-Rouge du Val d'Oise (2 hommes et 1 femme) et 2 restent disponibles pour les personnes se présentant spontanément ou accompagnées par des partenaires (pompiers, police, associations...).

Nous pouvons remarquer une forte augmentation de la fréquentation par des femmes. Un ajustement des places a d'ailleurs été fait avec le 115 pour répondre à ce besoin.

La fréquentation est en hausse et en constante évolution. Cette augmentation s'explique en partie par la diminution des mises à l'abri à l'hôtel pour les personnes isolées, notamment les hommes.

Elle s'explique également par l'absence d'ouverture de plan hiver en cette fin d'année 2022.

La majorité des personnes accueillies sur l'Accueil de Nuit se situe dans la tranche d'âge des 30 à 39 ans.

L'absence de travail social le soir ne permet pas une observation sociale plus développée sur le public accueilli.

Les personnes accueillies présentent souvent des troubles psychologiques qui peuvent être liés à des pathologies, des parcours migratoires traumatiques, des situations d'errance difficiles... La problématique psychiatrique est récurrente et les symptômes sont parfois décuplés la nuit, source d'angoisses.

Le CHRS Etape

Les principales difficultés rencontrées par les familles :

- Les démarches de régularisation des papiers administratifs,
- L'insertion professionnelle,

- La rupture numérique,
- La méconnaissance du système Français,
- La parentalité,
- La difficulté de communication liée à la langue.

Les difficultés rencontrées au quotidien par les équipes :

- Les longues démarches de régularisation,
- La rupture numérique,
- La précarité des contrats de travail (intérim, mensuel ou de courte durée),
- La parentalité : apprentissage et suivi scolaire des enfants, le rythme des enfants,
- La responsabilité des parents sur la garde des enfants,
- Le respect du règlement de fonctionnement et surtout des espaces collectifs,
- L'harmonie du collectif : culture, autonomie, respect d'autrui,
- La barrière de la langue.

Le CHU Les Carrières (Places SIAO, Dune, PE, IIS, HAVC, AcSé)

La richesse de l'établissement est de pouvoir héberger dans un même lieu des personnes avec des problématiques et des parcours de vie très hétéroclites. Se côtoyer, partager, discuter même en cas de désaccords, respecter le rythme de vie des uns et des autres sont des mises en situation du quotidien qui permettent un premier exercice à la préparation au relogement des ménages hébergés.

L'hébergement d'urgence implique, au travers de son accueil inconditionnel, des situations administratives et financières complexes qui laissent présager un parcours lié à l'hébergement relativement long. Le fait de ne pas pouvoir se

projeter sur du long terme rend le quotidien pesant avec une difficulté à construire un projet de vie (accès à la formation, construction d'un projet professionnel, action bénévole...).

Réalisations des objectifs 2022 :

L'hétérogénéité des publics accueillis ne permet pas forcément la mise en place d'ateliers communs de par les parcours, les impératifs, les raisons qui mènent à l'hébergement... Néanmoins l'équipe organise régulièrement des temps de convivialité (autour d'un repas par exemple) où chaque résident est invité et participe s'il le souhaite.

La Maison Milada

L'année 2022 est encore marquée par une forte instabilité des professionnels. Il a donc fallu pallier à la situation par de nombreux remplacements TILT.

Nous avons vu également suite à l'ouverture du LAM et du LHSS, des profils de personnes accueillies qui ont un peu changé.

De plus, nous avons eu une bénévole sur l'été pour nous aider à mettre en place le jardin potager qui est un projet commun avec l'HUDA.

Certains des résidents de la Maison Milada ont également été bénévoles pour le Pélican dans le

cadre des ramasses. Cette activité bénévole a été une vraie valorisation pour ces deux personnes qui se sont senties utiles. Cela leur permet également de réduire leurs addictions du fait de l'engagement auprès des professionnels du Pélican et de leur occupation.

De plus, la suspension du dispositif d'accompagnement psychologique d'EMIL sur la structure depuis de nombreux mois a été difficile. Cela permettait un relai auprès des équipes et de répondre aux besoins urgents des résidents.

Les LHSS (Lits Halte Soins Santé)

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) sont situés à Pontoise et ont ouvert leurs portes le 8 novembre 2021. Il s'agit d'une structure pouvant accueillir 25 résidents (12 chambres doubles et une

chambre PMR). Les LHSS sont la première structure médico-sociale portée par l'Association ayant ouvert sur le département du Val D'Oise. Ils sont

implantés à proximité de l'hôpital de Pontoise et de l'Espace Santé Insertion.

Durant l'année 2022, les LHSS ont été sollicités par 133 services / établissements / partenaires extérieurs.

Sur les 133 demandes d'admission, 25 dossiers ont été classés sans suite par défaut de retour d'informations complémentaires indispensables à l'étude du dossier à la suite du décès de la personne ou si une autre orientation avait abouti avant la date de commission.

Les différentes commissions d'admission ont donc étudié 108 demandes.

- 32 résident(e)s ont pu intégrer les LHSS en 2022 (9 résidents y étaient déjà admis depuis novembre 2021),
- Le nombre de résidents admis au sein des LHSS s'élève donc à 41 bénéficiaires en 2022,
- 67 demandes ont été récusées,
- 9 demandes restaient en attente d'informations complémentaires avant le passage en commission d'admission en fin d'année 2022.

Le service HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile dans le diffus)

L'année 2022 a été marquée par un nombre croissant de reconnaissances de la protection internationale des demandeurs d'asile hébergés au sein d'ESPERER 95, entraînant un accroissement significatif du temps de travail consacré à l'intégration des BPI. Bien que ce soit une donnée positive, il n'en demeure pas moins que mécaniquement le nombre de présences indues a dépassé les 30 % cette année. C'est ici une autre mission à laquelle doit se confronter l'équipe dès lors que les délais sont courts avant une sortie effective du dispositif. L'accès au droit commun implique des délais incompressibles d'ouvertures ou de réponses des administrations incompatibles avec le délai légal de prise en charge au sortir de l'HUDA. Au demeurant, l'équipe s'est attelée à systématiquement permettre cet accès et veiller à ce que la majorité des personnes hébergées accède à l'emploi, la formation et à une insertion la plus réussie possible.

Il y a ici quelque chose de l'ordre d'un enjeu majeur pour le dispositif en 2023 dès lors qu'il s'agira de veiller à réduire ce taux de présences indues dans une équation raisonnable avec des modalités de sorties positives des réfugiés, garantissant ainsi une insertion réussie.

Par répercussions, cette réduction du taux offrira autant de possibles mises à l'abris à des demandeurs d'asile en attente d'une place d'hébergement.

L'accompagnement vers le soin reste une problématique qui devient récurrente puisque les personnes hébergées présentent des difficultés à exprimer leurs maux. Bien que très attentive, l'équipe touche ici la limite d'un accompagnement qui se veut global dès lors qu'elle n'a pas la capacité de faire accéder les personnes aux soins. Le soin psychique est ainsi prégnant dans la prise en charge de ce public spécifique.

En 2022, les orientations des demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection internationale se sont essentiellement concrétisées de trois manières.

La première est l'orientation en structure ou vers des dispositifs adaptés aux statuts des personnes accueillies.

La seconde est la fin de prise en charge des personnes dites déboutées pour lesquelles il a été prononcé une fin de prise en charge par les services de l'OFII.

La troisième est encore trop conséquente en nombre, le volume de départs volontaires ou de sorties sans solution pour les personnes ayant obtenu une protection.

Le positionnement des demandeurs d'asile dans des appartements en diffus favorise sans aucun doute l'autonomie, mais rend également plus complexe la dynamique collective, le public étant plus difficilement captif.

En effet, si l'accueil dans le diffus oblige les demandeurs d'asile à s'ouvrir vers l'extérieur et à recourir au réseau local, le principal enjeu de l'accompagnement social en diffus relève de la multiplicité des lieux d'accueils (2 bureaux administratifs, 16 appartements, 6 villes, 112 personnes accompagnées). Cette configuration génère des temps de travail liés aux déplacements et à l'entretien des locaux conséquents.

Le CHU d'Argenteuil

L'hébergement se répartit en chambres individuelles ou partagées allant de 2 à 6 places. Il permet l'accueil de 85 personnes (femmes seules ou femmes avec enfants soit environ 44 familles pour cette période de fin d'année).

Les personnes qui y résident ont été orientées par le SIAO 95 en vue d'un accompagnement global, puis une orientation vers un hébergement ou un logement.

Par ailleurs, la diversité des situations administratives et la multiplicité des troubles qu'éprouvent les personnes accueillies obligent constamment l'équipe à se renouveler, à réfléchir à de nouvelles pratiques professionnelles et à développer de nouveaux partenariats. En ce sens, l'intégration au pôle Hébergement Social aura permis, cette année 2022, de participer aux groupes de travail thématiques autour desquelles se croisent les regards et les expériences des différents services.

L'Association ESPERER 95 a su proposer un accompagnement social adapté et mettre en place des activités favorisant le vivre-ensemble et contribuant à la tranquillité du site de par son environnement de proximité.

L'équipe hôtelière, qui travaille en lien avec l'Association, met à disposition des prestations (repas, linge de lit, buanderie).

Le CHU Hiver situé à l'Île de Loisirs

Dans le cadre de la période hivernale, la DDETS déploie chaque année des places d'hébergements supplémentaires afin de répondre aux besoins de mises à l'abri sur le département du Val d'Oise.

Le centre d'hébergement de l'Île de Loisirs de Cergy propose la mise à disposition de son établissement. Il permet l'accueil maximal de 154 personnes (femmes seules ou femmes avec enfants). Cette capacité d'accueil ainsi que la qualité du site ont fortement favorisé le bon déroulé de la prise en charge pour la période de janvier au 4 avril 2022.

L'Association ESPERER 95 en collaboration avec l'Île de Loisirs de Cergy a su proposer pour sa troisième année de collaboration un accompagnement social adapté et mettre en place des activités ainsi que des événements festifs favorisant le vivre-ensemble et contribuant à la

tranquillité du site et de son environnement de proximité.

L'hébergement en chambres partagées de 2 à 6 places nous a permis de proposer un abri à des familles monoparentales avec plusieurs enfants dont certains sont scolarisés. L'emplacement du site et sa desserte ont d'ailleurs permis qu'il n'y ait pas de rupture dans la scolarité des enfants en favorisant l'accueil des familles à l'hôtel de l'agglomération.

Tout l'enjeu de cette ouverture a été de favoriser les diagnostics sociaux et de s'assurer de la continuité de la prise en charge à la fin du dispositif.

Il est à regretter que le projet n'ait pas été renouvelé au titre de la période hivernale 2022-2023 au regard des décisions départementales et régionales.

Les perspectives 2023

- Equilibre budgétaire à rechercher en lien avec le siège de l'Association,
- Poursuivre les réflexions métiers à travers les groupes de travail thématiques du pôle,
- Développer et ancrer les instances : Cellule de veille pour la bienveillance et Observatoire des incidents,
- Mettre en œuvre les projets de Taverny et de Bezons,
- Inclure l'accompagnement aux soins dans les pratiques professionnelles,
- Poursuivre l'accueil des stagiaires et contribuer à la formation des tuteurs,
- Poursuivre la mise en œuvre de la territorialisation de l'encadrement du pôle Hébergement Social,
- Constituer des équipes pluriprofessionnelles répondant ainsi aux évolutions des besoins des personnes accueillies,
- Structurer les territoires du DHUA à travers les mouvements immobiliers et poursuivre l'uniformisation des pratiques autour de procédures,
- Accompagner le changement de direction de l'Accueil de Jour, l'Accueil de nuit et du Taxi Social vers le pôle Veille Sociale,
- Mise en œuvre de l'offre de formations collectives et individuelles,
- Lancer la refonte complète des procédures et du projet de service de la Maison Milada, du CHRS Etape et du DHUA.



Pôle Habitat et Accès au Logement

“ 7 834 personnes ont été accompagnées tout au long de l'année par le pôle Habitat, 5 463 dans le cadre de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel ”

	Nb places/ mesures	Nb personnes accompagnées	Nb de ménages accompagnés	Nouvelles personnes accompagnées	Nombre de nuitées	Taux d'occupation
PASH ⁴	1 650	5 463	1 677	1 696	-	-
PASH ¹ ASE	250	760	267	420	-	-
ALTHO ⁵ (137 places)	137	187	80	52	49 138	98,27%
ASLL ⁶ et ASLLT ⁷ (39 et 10 mesures)	49	245	101	100	-	-
AVDL ⁸	100	695	230	320	-	-
SAVL ⁹ (40 mesures)	40	89	89	53	-	-
EMSP ¹⁰	-	177	177	177	-	-
Dispositif Ukraine	-	217	85	217	-	-
TOTAL	2 231	7 834	2 706	3 036	49 138	-

Depuis sa création en 2016, le pôle Habitat ne cesse d'évoluer d'année en année, à l'aune de nouveaux appels à projets ou en lien avec des besoins prégnants du territoire.

⁴ PASH : Plateforme d'accompagnement social à l'hôtel

⁵ ALTHO : Alternative à l'Hôtel

⁶ ASLL : Accompagnement social lié au logement

⁷ ASLLT Accompagnement social lié au logement temporaire

⁸ AVDL : Accompagnement vers et dans le logement

⁹ SAVL : Service d'Accompagnement pour le Logement

¹⁰ EMSP : Equipe Mobile Santé Précarité

L'année 2022 a commencé avec la mise en place d'une nouvelle convention triennale avec le FSL, nous octroyant la gestion de 28 mesures ASLL et 10 mesures ASLLT, dans la continuité des années précédentes. Rapidement un avenant a été proposé pour l'année 2022, visant à la montée en charge du dispositif avec 14 mesures supplémentaires d'ASLL pour pallier à un nombre de demandes croissantes. L'organisation du pôle, en plateforme d'accompagnement social vers laquelle nous tendons depuis plusieurs années maintenant, permet en effet d'avoir une souplesse et une réactivité face à la demande des financeurs et partenaires, nous permettant de mobiliser les professionnels, en fonction des besoins et des priorités, sur tous types de dispositifs, à savoir ALTHO, ASLL, ASLLT, SAVL, AVDL... En soi, de nombreux sigles pour des dispositifs très proches et surtout une mission commune : accompagner des ménages dans leur parcours d'hébergement/logement.

Derrière cette idée de plateforme se glisse la notion de pluridisciplinarité qui a été renforcée cette année avec la mise en place d'une équipe mobile santé précarité et l'arrivée de 3 infirmières. Si l'EMSP a une vocation départementale et intervient aux côtés de la PASH dans les hôtels, elle intervient aussi au sein de toutes les structures d'hébergement, avec l'appui du SIAO pour la régulation. Malgré ce vaste périmètre, qui s'étend au-delà du pôle, la présence des infirmières est une vraie plus-value, au bénéfice de toutes les personnes accompagnées par le pôle.

En synthèse, et avant de détailler l'ensemble des dispositifs précités, ce sont donc 7834 personnes qui ont été accompagnées tout au long de l'année par le pôle, 5463 dans le cadre de la plateforme d'accompagnement social à l'hôtel, qui constitue le dispositif le plus important en termes de volume. Son fonctionnement est désormais rôdé, les procédures et les articulations avec les différents SIAO bien fonctionnelles. Cette année a pour autant continué d'être marquée par de nombreux recrutements, pour remplacer des professionnels évoluant vers de nouveaux horizons, mais surtout pour parvenir à constituer cette équipe de près de 40 professionnels, dans un contexte de pénurie de travailleurs sociaux, touchant l'ensemble des associations du secteur.

La crise des métiers de l'humain, n'est pas la seule crise à avoir impacté l'activité du pôle cette année, puisque l'Association s'est appuyée sur l'expertise de ses professionnels et sa capacité de mobilisation pour y adosser le dispositif d'accueil du public Ukrainien, dès avril. C'est ainsi avec la plus grande bienveillance que ces familles, fuyant la guerre, ont été accueillies, afin de leur permettre d'accéder à l'ensemble de leurs droits et des dispositifs d'aide mis en place. Une vigilance a cependant toujours été maintenue afin de ne jamais être dans une démesure par rapport aux autres familles accompagnées, parfois sur les mêmes sites, dans le cadre d'hébergement d'urgence classique, avec pourtant parfois des parcours de vie similaires.

Outre ces nouveaux développements, l'année 2022 a marqué la fin de trois actions portées par le pôle. La convention triennale des 10 000 logements accompagnés arrivait en effet à son terme en avril 2022. L'ensemble du public (jeunes réfugiés) a bénéficié d'une sortie positive, conforme à ses projets de vie. En grande majorité ils ont pu ainsi accéder à un logement social, avec l'appui de notre partenaire I3F. La convention avec l'ALJEVO a également pris fin au 31 mars 2022, conformément au projet. Les objectifs ont été atteints, permettant ainsi de réorienter 28 jeunes, en vue de la fermeture de la résidence. Si les échéances de ces deux conventions étaient bien connues à l'avance, la fin du partenariat avec Erigère, mis en place en 2021 a en revanche marqué, de façon inattendue, la fin de l'année. Alors que l'accompagnement social proposé correspondait aux attentes du bailleur et a permis de maintenir dans leur logement près de 30 ménages confrontés à des problématiques multiples, nous avons en effet été rattrapés par un contexte économique défavorable qui a obligé le bailleur à réduire ses postes de dépenses.

Afin d'accompagner tous ces mouvements, l'organisation du pôle est restée un axe de travail quotidien. L'objectif est d'apporter des réponses toujours plus pertinentes aux ménages accompagnés, tout en donnant du sens à l'intervention des professionnels. Adaptation et souplesse restent des lignes directrices fortes, avec en outre de la rigueur dans la gestion des dispositifs, facilitée par les outils associatifs, et notamment ASSIA, désormais incontournable dans nos fonctionnements.

La PASH

En janvier 2020, la DRIHL a publié un appel à projets, relatif à la relocalisation de l'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel par l'État en Île-de-France.

ESPERER 95 a été retenue en tant qu'opérateur départemental pour le Val d'Oise et la PASH a été rattachée au pôle Habitat et Accès au Logement.

La Plateforme doit regrouper, en effectif plein, plus de 40 travailleurs sociaux organisés en quatre secteurs différents (agglomération de Cergy-Pontoise, Rives de Seine et deux secteurs au sein de Plaine de France). Ils travaillent en relation avec l'ensemble des SIAO franciliens. Y sont inclus les travailleurs sociaux intervenant dans le cadre de l'ASE, sur demande du Conseil Départemental, pour les familles mises à l'abri à l'hôtel par ses soins.

En termes de chiffres, 1.677 ménages soit 5.463 personnes ont été accompagnés, sur orientation des différents 115. 1 397 ménages ont été intégrés dans le cadre d'un accompagnement long séjour, parmi lesquels 82 ont été rencontrés dans le cadre d'une intervention d'urgence.

Ces interventions réalisées en urgence, à la demande du 115, soit dans les 48 heures après la mise à l'abri, ont fortement augmenté en 2022. Au total se sont en effet 362 interventions qui ont été demandées, dont 309 pour intervenir auprès d'un public victime de violences (PVV). ESPERER 95 a été signataire en novembre 2021 du nouveau protocole concernant la mise à l'abri et l'hébergement des personnes victimes de violences. A ce titre, l'intervention de la PASH est sollicitée de façon systématique pour évaluer la situation des personnes mises à l'abri dans le cadre des bons d'hôtel PVV 6 nuits, en partenariat avec l'association Du Côté des Femmes. L'objectif est de pouvoir accompagner la personne victime de violence et contribuer à sa mise en sécurité, en trouvant avec elle des solutions alternatives au retour à domicile. Pour une grande partie d'entre elles, les alternatives

restent difficiles à trouver et les bons de 6 nuits se transforment en long séjour, sachant qu'aucune remise à la rue n'est possible pour ce public.

Si 90% des interventions d'urgence sont ainsi réalisées à la demande du 115 du 95, concernant l'origine des ménages en long séjour accompagnés par la PASH 95, il est à noter que les 2/3 sont orientés par un autre 115 que celui du 95.

En 2022, 472 ménages stabilisés ont pu sortir de l'hôtel, 10% d'entre eux vers du logement social et 22% vers du logement adapté.

Pour près de la moitié des ménages accompagnés, les préconisations d'orientation, en sortie, sont vers l'hébergement d'urgence. Considérant la tension existante en Ile-de-France sur ce type de places d'hébergement, les possibilités de sortie pour ces ménages sont faibles, induisant des durées de séjour à l'hôtel conséquentes. Au 31 décembre 2021, plus de 75% des ménages présents étaient à l'hôtel depuis plus d'un an, 45% depuis plus de 24 mois.

Aux ménages accompagnés par la PASH, sur orientation des 115, se sont ajoutés 267 ménages accompagnés dans le cadre de l'ASE. A travers son accompagnement l'équipe de la PASH a permis à 137 d'entre eux de sortir vers un autre dispositif.

Au-delà des chiffres, l'équipe s'est mobilisée autour de situations sociales et humaines toujours plus difficiles. La précarité, l'isolement, la violence, les problématiques de parentalité, les problématiques psychiques et de santé en général sont autant de sujets à appréhender au quotidien, dans une approche globale de notre accompagnement. Si nous cherchons toujours à étayer notre intervention avec des partenaires extérieurs, il est à noter que pour près de 75% des ménages accompagnés, dans le cadre du long séjour, nous sommes seuls référents, intervenant alors subsidiairement de tout autre dispositif de droit commun.

L'offre alternative à l'hôtel (ALTHO)

Avec pour objectif de réduire les nuitées hôtelières et d'améliorer l'accompagnement et l'accès aux

droits des familles mises à l'abri par le 115 (régularisation administrative, accès à l'emploi,

insertion sociale, constitution et dépôt des dossiers logement, etc.), le dispositif ALTHO a été créé en 2015. Pour pouvoir bénéficier d'une place, il est nécessaire qu'au moins un adulte du ménage soit en situation régulière, et que deux des trois critères suivants soient réunis : être proche de l'insertion, être ancré dans le département, être hébergé depuis longtemps à l'hôtel.

ESPERER 95, via le pôle Habitat et Accès au Logement, s'est positionnée sur l'appel à projets de la DRIHL paru en 2015. Entre 2015 et 2018, ce sont au total

137 places qui lui ont été attribuées. L'activité s'est déployée sur l'ensemble du département et notamment :

- ✓ A Goussainville, 24 ménages hébergés en studettes, au sein de la Résidence Hôtelière à Vocation Sociale, Montempo,
- ✓ A Andilly, 21 ménages hébergés en studette,
- ✓ A Cergy, à l'Oasis, 8 ménages hébergés, (femmes avec un ou plusieurs enfants),
- ✓ En appartements partagés, à Ezanville et Garges les Gonesse, 4 familles.

En 2022, 80 ménages, soit 187 personnes, ont été hébergés et accompagnés. Le dispositif présente un taux d'occupation de 98,27% sur l'année.

L'AVDL

Suite à l'appel à projet régional de 2019, visant à choisir de nouveaux opérateurs AVDL, ESPERER 95 a été retenu pour le Val d'Oise, avec l'octroi de 4 ETP, 3 pour l'AVDL DALO et 1 pour l'AVDL hors DALO, soit une centaine de mesures au total.

Si l'AVDL DALO reste à la main de la DDETS, le choix a été fait dans le Val-d'Oise de confier la gestion de l'AVDL hors DALO au Conseil Départemental, dans le cadre du FSL. Cette mesure se veut être renforcée par rapport aux mesures ASLL, pour un public confronté à des fragilités multiples.

Plus que tout autre dispositif, l'AVDL se veut un dispositif d'accompagnement gradué, dont la gestion et les modalités de suivi permettent de comptabiliser différemment les mesures en fonction des situations (allant du ¼ de mesure à la

24 ménages sont sortis durant l'année, 70% d'entre eux vers du logement de droit commun.

La durée moyenne de séjour s'est stabilisée à 24 mois pour les ménages sortis en cours d'année, soit un niveau équivalent à 2021, mais toujours haut par rapport aux 3 premières années d'activité.

Cette année a par ailleurs été marquée par une augmentation du nombre de refus d'orientation. Ainsi sur les 31 candidatures qui ont été reçues, 8 n'ont pas donné suite à une admission. En effet, 4 ménages ont refusé la proposition d'hébergement, 3 au motif que la place proposée était trop éloignée du suivi médical ou du lieu de l'emploi et 1 suite à l'attribution d'un logement social. Le service a été à l'origine de 4 refus liés à des erreurs d'orientation du fait de dossiers incomplets. Ces refus n'altèrent en rien la volonté du pôle, d'ouvrir les critères d'accès, notamment en acceptant des familles plus fragiles ou plus éloignées de l'insertion, afin de répondre aux besoins rencontrés.

Concernant les familles nouvellement orientées en 2022, de nombreuses fragilités continuent à être repérées, mais l'objectif est de pouvoir proposer un accompagnement à la hauteur des besoins, quelles que soient les problématiques identifiées.

double mesure). Cela donne une vraie souplesse et permet aux travailleurs sociaux de dégager le temps nécessaire en fonction des situations.

Au total sur l'année, ce sont 230 ménages qui ont été rencontrés, soit 695 personnes.

21 ménages ont été accompagnés dans le cadre de l'AVDL hors DALO.

Concernant l'AVDL DALO, 72 diagnostics ont été prescrits en 2021, auxquels s'ajoutent les 17 diagnostics reçus en fin d'année 2021 et réalisés en 2022. Tous ont été réalisés au 31 décembre. 209 ménages ont, au total, été accompagnés, soit à la suite de ces diagnostics, soit dans la continuité des accompagnements commencés en 2021.

La durée moyenne des accompagnements en AVDL DALO comme en hors DALO est de 10,5 mois en 2022, soit une diminution de 2,5 mois pour le DALO par rapport à 2021, et une augmentation de 1,5 mois pour le hors DALO.

L'accompagnement des familles repose tout à la fois sur une dimension sociale et administrative, avec de multiples démarches à réaliser avec les ménages. Comme en 2021, des difficultés sont remontées par les travailleurs sociaux, concernant

la dématérialisation de multiples supports pour les ménages (CAF, DLS, impôts...), ce qui représente un obstacle supplémentaire en termes d'insertion et d'accès aux droits, et contribue à fragiliser les parcours.



L'accompagnement social lié au logement et au logement temporaire (ASLL - ASLLT)

L'année 2022 marque la première année de la nouvelle convention triennale du FSL. Ainsi suite à la réponse favorable reçue par rapport à notre candidature au nouvel appel à projet, le département nous a confié 38 mesures dans le cadre du FSL, soit 10 mesures ASLLT et 28 mesures ASLL. Au 1^{er} mars un avenant nous a été proposé afin de pouvoir exercer 14 mesures d'ASLL supplémentaires, jusqu'au 31 décembre 2022, le département faisant face à un nombre de demandes croissantes.

Les mesures d'ASLLT sont exercées au sein des appartements pour lesquels nous disposons d'un agrément préfectoral ALT. La plupart des appartements sont des appartements partagés, où cohabitent 2 familles. Le public qui y est accueilli est essentiellement un public de familles avec enfants. Les familles monoparentales restent majoritairement représentées (76%).

7 familles sont sorties du dispositif, toutes vers du logement de droit commun. La durée moyenne d'accompagnement était de 14 mois à la sortie, soit toujours une diminution par rapport à 2020 et 2021 (respectivement 21,3 mois et 15,4 mois).

84 ménages, soit 199 personnes, ont été accompagnés par le pôle via un ASLL accès ou maintien, soit en vue d'une entrée dans un logement individuel, soit afin de les y maintenir.

En moyenne, les accompagnements durent 8,5 mois, et prennent fin lorsque la situation de la famille lui permet d'être autonome dans son logement, et quand les situations ont été stabilisées.

Pour 11 ménages l'ASLL a été mis en œuvre en sortie de dispositifs ALTHO, ALT ou 10 000 Logements accompagnés, gérés par le pôle Habitat et Accès au Logement, ce qui a permis aux ménages de s'ancrer dans leur nouveau logement, en maintenant un référent social déjà connu, puisque dans la logique du parcours et de la continuité recherchée d'accompagnement, ce sont les mêmes professionnels qui peuvent intervenir sur les différents dispositifs.

Au-delà des problématiques administratives et budgétaires, nous avons toujours eu à accompagner, en 2022, des personnes présentant de multiples problématiques et notamment en lien avec la santé, complexifiant ainsi le travail et nécessitant une véritable coordination avec les autres intervenants et partenaires. Cependant, depuis 2020, l'articulation entre les mesures FSL et l'AVDL permettent de graduer les accompagnements en fonction des besoins en considérant que pour les situations les plus complexes, l'ASLL peut être requalifié en AVDL hors DALO, permettant un accompagnement global et renforcé.

Le SAVL

Depuis 2010, ESPERER 95 accompagne, un public sous-main de justice, au sein de son service SAVL.

En 2022, 53 orientations ont été reçues, 64% émanaient du pôle Socio-Judiciaire d'ESPERER 95, 28% du SPIP et 8% du CPCV.

Ce sont au total 89 ménages qui ont été accompagnés, dont près de 88% d'hommes seuls. 47 mesures ont pris fin. Parmi elles, 13 ménages ont pu accéder à un logement ou un hébergement, l'accompagnement s'arrêtant alors puisque les objectifs ont été atteints. De même pour des

personnes dont l'accompagnement visait à les maintenir et qui ont pu retrouver leur autonomie ou être orientées vers des référents de droit commun.

A noter toujours qu'il arrive régulièrement que les personnes se désinvestissent progressivement ne voyant pas d'évolution. En effet, les délais d'attente pour obtenir une proposition sont importants car l'absence de levier spécifique est une difficulté récurrente que rencontre le service. En effet, après avoir complété les dossiers « de droit commun », peu de personnes remplissent les conditions nécessaires à une reconnaissance prioritaire.

L'EMSP

Suite à l'appel à candidatures paru dans le cadre de la mesure 27 du Ségur de la Santé, dite « d'aller vers », ESPERER 95 a été retenu pour la création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP). Elle assure une prise en charge médico-sociale globale, pluridisciplinaire, de durée adaptée et temporaire, des publics rencontrés.

L'objectif est d'accompagner, sur leur lieu de vie, tant sur un volet médical que sur un volet social les personnes en situation de précarité, mises à l'abri dans les hôtels ou dans les structures d'hébergement du Val-d'Oise, régularisées par le SIAO. Elle propose et dispense des soins paramédicaux adaptés et participe à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes. La finalité de son intervention est d'orienter les usagers vers

les dispositifs de droit commun afin de permettre la continuité des parcours de soins.

Le 1er semestre a été consacré à la mise en place de l'équipe, avec en premier lieu le recrutement de 3 infirmières, dont une coordinatrice et l'élaboration de tous les documents de fonctionnement (outils de la loi 2002-2, procédures de soins, éléments budgétaires et administratifs). Un avis favorable a été émis par l'ARS suite à la visite de conformité du 4 juillet, qui a permis de démarrer l'activité.

177 personnes ont ainsi été rencontrées et accompagnées dans l'année, 122 dans le cadre d'opérations de mise à l'abri pour la réalisation de bilans de santé, et 55 dans le cadre d'un accompagnement à l'hôtel ou en hébergement.

Le dispositif accueil Ukraine

Le déclenchement de la guerre en Ukraine à la fin du mois de février a engendré un départ massif de population, notamment des femmes et des enfants. L'Etat français s'est mobilisé pour accueillir ces personnes en créant divers dispositifs d'accueil. ESPERER 95 s'est vu confier l'accompagnement et l'hébergement de ces familles dans le Val d'Oise, sur 3 sites :

- Ile de Loisirs à Cergy – ouverture en mars arrivée de l'équipe sociale d'ESPERER 95 le 12/04/2022 et fermeture le 14/05/2022,
- Campus Veolia à Jouy-le-Moutier – ouverture le 05/04/2022 et fermeture le 15/09/2022,
- Resid'Hotel à Andilly – ouverture le 21/03/2022.

Au total, ce sont 85 ménages, soit 217 personnes qui ont été accompagnés. L'accès à l'emploi et aux soins ont été deux axes de travail importants, ainsi qu'à l'aide alimentaire, dans l'attente d'ouverture des droits.

Plusieurs partenariats ont été noués via ce dispositif, avec Véolia tout d'abord qui a mis gratuitement à disposition des hébergements, mais

également avec la Croix-Rouge Française, l'Entraide Protestante ou encore le Secours Catholique.

Ces dispositifs d'hébergement ont été pensés comme des sas, avant une orientation sur des dispositifs plus pérennes. Ainsi, 36 ménages ont pu sortir vers un logement « citoyen » (mis à disposition par des propriétaires franciliens), 4 ménages ont été orientés en région. 28 ont enfin trouvé une solution par eux-mêmes, au sein de leurs réseaux.

Analyse des contraintes structurelles et des problématiques majeures des publics accompagnés

Plusieurs thématiques et problématiques continuent à apparaître de façon récurrente et transversale sur l'ensemble des dispositifs du pôle, témoignant d'une fragilisation et d'une précarisation accrue des situations et des difficultés structurelles et conjoncturelles du secteur. L'année 2022, et la succession des crises, géopolitiques et économiques, dans la continuité de la crise sanitaire n'ont fait qu'amplifier ces constats déjà dressés en 2021.

L'accès aux droits de façon générale reste un sujet central. Les travailleurs sociaux constatent un manque de repères pour les familles accompagnées. La lourdeur des démarches administratives est souvent soulignée, entraînant parfois un décrochage total des ménages. La dématérialisation de nombreuses démarches et l'instauration du télétravail au sein de diverses administrations, créent une distance avec les usagers et accentuent une situation déjà prégnante par le passé. La fracture numérique se révèle également comme source de discrimination pour des ménages dont aujourd'hui les seuls moyens d'accès ou d'ouverture de droits s'avèrent dématérialisés. Les professionnels doivent également s'adapter en permanence aux nouvelles procédures et nouveaux logiciels des partenaires, sans compter les multiples dysfonctionnements du logiciel SI-SIAO.

Par ailleurs, les délais d'accès à un logement social restent importants. Un travail de fond est engagé au niveau du pôle cependant afin de lever les freins au dépôt du dossier prioritaire, via la labellisation

Syplo. En effet, la notion de capacité à habiter et d'autonomie de la personne est constamment questionnée par les bailleurs, mais également par les travailleurs sociaux qui accompagnent les familles à l'hôtel ou dans l'hébergement. Pour autant, les principes du « Logement d'abord » doivent sous-tendre nos interventions et déconstruire les schémas plus anciens, afin de permettre plus rapidement l'accès à un logement pérenne, comme élément facilitateur de l'insertion sociale et professionnelle des ménages. L'accompagnement social peut se poursuivre et se renforcer après l'octroi du logement, via les multiples dispositifs existants, et l'autonomie du ménage, souvent très subjective par ailleurs, ne peut plus être un préalable au logement. Pour autant et au-delà de ces considérations, d'autres freins au logement subsistent sans conteste, d'un point de vue administratif. La politique du Logement d'abord atteint ainsi ses limites pour un public à droits incomplets, constituant encore la grande majorité du public mis à l'abri à l'hôtel notamment. De nombreuses autres situations s'avèrent également bloquantes pour l'accès à un logement, comme les ménages à faibles revenus ou avec des minimas sociaux ou pour lesquels la cohabitation avec un enfant majeur ou une personne âgée est possible et préférable. Les personnes séparées, mais non encore divorcées ou celles mariées postulant seules à un logement et devant justifier la non-cohabitation de leur conjoint (résidant par exemple à l'étranger), restent également des situations souvent insolubles.

Au-delà des difficultés administratives, de nombreux ménages orientés sur nos dispositifs cumulent parfois plusieurs difficultés, justifiant de durées de séjour ou d'accompagnement importantes. Les difficultés de gestion budgétaire restent un sujet majeur. Certains se révèlent également parfois très éloignés de l'insertion. L'absence de formation, le peu d'expériences professionnelles et la barrière de la langue se révèlent de véritables freins dans l'accès à l'emploi. Pour renforcer notre accompagnement dans ce domaine nous nous appuyons sur un ensemble de partenaires et notamment le pôle Insertion Formation de l'Association.

D'autres problématiques sont également à prendre en compte, notamment en termes de santé, avec des publics fragilisés, qui nécessitent un étayage par des professionnels du secteur parfois difficiles d'accès et des réorientations sur des structures médico-sociales encore compliquées, du fait d'une méconnaissance des acteurs. L'intégration de

l'EMSP au sein du pôle nous a cependant permis de mettre en place de nouveaux partenariats et de commencer à trouver des passerelles entre le sanitaire et le social.

Enfin, la question de la parentalité et de la protection de l'enfance est récurrente. Les travailleurs sociaux observent ainsi différents types de mises en danger des enfants, un besoin d'accompagnement sur la construction du lien parents-enfants ou encore un manque de connaissance et de compréhension des besoins de l'enfant. A l'hôtel les situations de violences intrafamiliales sont fréquentes. Le travail en lien avec les services de l'ASE est quotidien et de qualité.

La recherche de partenariats locaux s'avère ainsi essentielle, afin d'étayer les accompagnements en nous appuyant sur les ressources locales. Les rencontres avec les SSD, les CCAS et les associations du territoire continuent ainsi d'être inscrites en point d'orgue de nos missions.

Bilan et perspectives 2023

En 2021, nous évoquions déjà la détresse psychique, la perte de repères et la précarisation accrue des publics accompagnés après la crise sanitaire. Si le COVID s'est éloigné des sujets d'inquiétude et de préoccupation au cours de l'année 2022, la pandémie a laissé des traces et imposé un changement de paradigme dans bien des domaines. A cela se sont ajoutées l'arrivée d'une guerre aux portes de l'Europe et la crise économique qui s'en est suivie. L'accalmie et la reprise d'un cours normal, tant attendus, après les années 2020 et 2021 n'ont donc pas eu lieu, et l'impact de ces multiples crises est ressenti aussi bien auprès des publics que des professionnels, qui ne cachent plus leur épuisement.

En tentant toujours de maintenir les équilibres, le pôle Habitat a pourtant bien continué à se développer et poursuivra dans cette dynamique en 2023, pour accompagner les ménages les plus fragiles. Le pôle, à travers ses multiples dispositifs devra ainsi continuer à innover dans les services et prestations proposées, avec en ligne de mire toujours la qualité et la continuité des accompagnements.

Tout ce que nous avons construit depuis des mois voire des années doit s'inscrire en réponse à cette nouvelle conjoncture. Le danger de la rue, de l'exclusion, de la fracture sociale... imposent le renforcement des dispositifs existants en vue de permettre l'accès et le maintien dans un logement, qui restent les piliers de l'insertion sociale.

La crise sanitaire, si durement éprouvée, a cependant permis de nouvelles évolutions pour notre secteur et notre public, en lien avec les mesures dites du Ségur de la santé. Pour les professionnels du social soulignons la revalorisation des salaires qui nous permet d'être plus attractifs, même si nous en déplorons l'iniquité puisque de trop nombreux professionnels en sont exclus.

Pour le public pris en charge au sein du secteur AHI, le Ségur de la santé a apporté quelques innovations, essentiellement dans le renforcement et la création de services « passerelles » entre le social et le sanitaire à

l'image de l'EMSP, qui s'inscrit dans un ensemble plus large de 47 équipes mobiles (ACT hors les murs, ESSIP, EMSP, LHSS hors les murs, etc...) déployées désormais à l'échelle de la région. En 2023, l'EMSP continuera de s'ancrer sur le territoire, en développant de nouveaux partenariats, en communiquant sur son action et en s'ajustant aux besoins repérés.

L'adaptation aux besoins restera notre ligne directrice, tout comme la notion d'aller-vers. Nous continuerons de privilégier toujours l'accompagnement à domicile ou sur le lieu d'hébergement, indispensables à l'adhésion des ménages et la meilleure compréhension de leur situation.

Afin de rendre plus lisible notre action et notre organisation, nous nous attacherons en 2023 à proposer un projet de pôle actualisé, alimentant la transversalité et la réflexion partagée de l'ensemble des professionnels du pôle. Outil de management également, ce projet devra pouvoir servir de référentiel aux professionnels, dans la continuité des outils associatifs déjà existants, comme la charte interne des travailleurs sociaux.

Nous développerons également les actions collectives, sur la base du travail engagé en 2022. Les idées ne manquent pas et la complémentarité entre l'ensemble des professionnels du pôle pourra nous permettre d'aborder de nombreux sujets, tels que la préparation à l'accès au logement, l'entrée dans les lieux, l'entretien du logement, la gestion budgétaire ainsi que des interventions en lien avec la prévention santé.



Pôle Socio-Judiciaire

“ 480 personnes ont été suivies dans le cadre d'un contrôle Judiciaire Socio-Educatif et 3 personnes en Sursis Probatoire ”

	Nb de personnes suivies	Nouvelles mesures / Nouveaux suivis	Taux d'occupation	Durée moyenne de séjour
Contrôle Judiciaire (CJSE)	480	212	-	-
Enquêtes de personnalité (EP)	-	54	-	-
Composition pénale	-	180	-	-
Sursis Probatoire (SP)	111	20	-	-
Places Eviction	10	8	67.26%	-
Placement extérieur (95 et 78)	43	21	68.17%	8.8 mois
CHRS Hermitage (14 places)	22	8	97.6%	12 mois
DLSAP (2 places)	3	1	95.5%	10.5 mois

Le pôle Socio-Judiciaire est composé de plusieurs services : le CHRS L'Hermitage dont dépend également le Dispositif pour personnes Libérées Sans Aménagement de Peine (DLSAP), le Placement Extérieur, le présentiel, le post-sententiel, le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA).

Ils ont tous en commun d'accompagner et d'héberger un public placé sous main de justice. Les missions du pôle se répartissent autour de l'axe présentiel ou post-sententiel et exercent plusieurs mesures judiciaires.

Ces services sont habilités à exercer leurs missions par convention avec la Cour d'Appel de Versailles, le Tribunal Judiciaire de Pontoise et l'Administration Pénitentiaire.

Les activités présententielles

Enquêtes de personnalité (EP)

L'enquête de personnalité est destinée à fournir à l'autorité judiciaire, sous forme objective, et sans tirer de conclusion touchant à l'affaire, des

éléments d'appréciation sur : la personnalité de l'intéressé ou de la victime, son mode de vie présent ou passé, sa situation matérielle, sociale et familiale.

Évolution du nombre d'enquêtes confiées et réalisées sur l'année concernée depuis 2020

Année	2022	2021	2020
Nouvelles mesures	54	26	52
Mesures rendues	30	56	24
Nombre de carences	1	2	0

Contrôle Judiciaire (CJSE, CPPV)

La mesure de contrôle judiciaire est décidée par un magistrat du siège (juge d'instruction, juge des libertés et de la détention, président de chambre correctionnelle). Restrictive de liberté, cette mesure vise principalement à éviter ou écourter la détention provisoire tout en garantissant la représentation en justice d'une personne

poursuivie ou mise en examen, et également à mettre en place une action de prévention de la récidive en favorisant l'insertion sociale et professionnelle et le maintien des liens familiaux. La personne placée sous CJSE est astreinte à une ou plusieurs des obligations prévues par l'article 138 du Code de Procédure Pénale.

Évolution du nombre de mesures confiées et terminées sur l'année concernée depuis 2020

Année	2022	2021	2020
Total des nouveaux CJSE	212	193	275
CJSE terminés sur l'année	100	204	157

Composition pénale (CP)

La composition pénale est une mesure alternative aux poursuites. Elle permet au Procureur de la République de proposer une ou plusieurs sanctions sans avoir recours à un procès pénal. En tant que délégués du Procureur, les professionnels habilités de l'Association tiennent des audiences bimensuelles au cours desquels les auteurs sont

orientés à titre de sanction vers le stage de citoyenneté ou le stage de responsabilisation des auteurs de violences au sein du couple.

Le nombre total de situations traitées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 dans le cadre des audiences de composition pénale est de 180.

Stages

Ils consistent en une prise en charge collective composée de modules à visée pédagogique concernant différents thèmes. Dans le cadre de l'animation de ces stages, des partenaires interviennent aux côtés des professionnels de l'Association (CIDFF95, France Victimes78, La Case).

Ils peuvent être prononcés en alternative aux poursuites et notifiés par un délégué du Procureur. Ils peuvent également être prononcés à titre complémentaire ou principal en matière contraventionnelle, à titre d'obligation dans le cadre d'un sursis probatoire, d'ajournement avec

mise à l'épreuve ou d'un aménagement de peine sans que l'accord ou la présence du condamné soit requise. Ils sont également ouverts aux personnes volontaires.

Trois stages sont actuellement proposés au sein du pôle Socio Judiciaire :

- Stage de citoyenneté,
- Stage de responsabilisation parentale,
- Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences faites au sein du couple et sexistes,

- Le groupe de parole à destination des auteurs de violences conjugales dénommé programme de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences faites au sein du couple et sexistes.

Lorsque la mesure de CJSE est suivie d'une peine de sursis probatoire, la participation des personnes au stage permet de les inscrire dans les groupes à visée thérapeutique appelé programme de responsabilisation composé de sept séances et précédées d'un entretien individuel. Ce programme, à visée thérapeutique, est co-animé par deux psychologues, sous la forme de groupes de parole.

Stage	Nb stages programmés	Nb stages annulés	Nb inscriptions	Présences totales	Présences partielles	Absences	Exclusions
Citoyenneté	5	3	15	11	0	4	0
Responsabilisation Parentale	11	1	68	59	1	7	0
Violences au sein du couple et sexistes	24	0	242	192	14	35	1

Les dispositifs Post-sententiels

Placement extérieur (PE)

Le placement à l'extérieur est un aménagement de peine sous écrou, qui permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier d'exécution de sa peine, l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle à sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.

L'intérêt de cette mesure réside dans le fait que la peine n'est pas conçue uniquement comme une contrainte ou une privation des libertés mais enclenche avant la fin de la peine une dynamique de préparation à la sortie.

42 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2022 dans le cadre d'une mesure de placement extérieur avec hébergement.

1 personne a été accompagnée en placement à domicile.

Nombre de places conventionnées pour 2022	22.6 dans la limite théorique de 8250 journées
Nb de journées effectives de prise en charge entre le 01/01/22 et le 31/12/22	5506 + 118 (PE à domicile)
Nombre d'entrées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022	20 + 1 (PE à domicile)
Nombre de sorties entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2022	30
Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2022	12 1 PE à domicile

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Hermitage (CHRS Hermitage)

Le CHRS l'Hermitage est la première activité professionnelle créée par l'Association ESPERER 95, elle a ouvert ses places en 1981. Sa mission est d'accueillir, héberger et réinsérer des

personnes « sortantes de longues détention » ou sous main de justice. 22 personnes ont été accueillies au cours de l'année 2022 au sein de ce dispositif.

Sursis probatoire (SP)

Le SP est une peine alternative à l'incarcération assortie d'une mesure de contrôle, d'aide et d'obligations destinées à lutter contre les effets désocialisant des courtes peines. Le SP conduit par

une association vise à favoriser la continuité de la prise en charge effectuée en amont et donc à la protection des victimes.

Évolution du nombre de mesures confiées et terminées sur l'année concernée depuis 2020

Année	2022	2021	2020
Total des nouveaux SP	20	39	43
SP terminés sur l'année	27	48	49

Le CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales)

Dans le cadre des suites données par l'Etat au Grenelle des violences conjugales lancé en septembre 2019, un appel à projet a été lancé par le Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes ; c'est ainsi que l'association ARILE et l'Association ESPERER 95 ont été retenues pour participer à la création d'un des centres régionaux de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Le CPCA Île-de-France a vocation à prendre en charge tous les auteurs de violences conjugales, judiciairisés ou non, qu'ils soient orientés par des juridictions, les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et/ou des partenaires, mais également dans le cadre de démarches volontaires des auteurs eux-mêmes ou sur sollicitation de leurs proches.

Le CPCA a pour objectif de :

- Structurer l'émergence d'un parcours, d'une offre de prise en charge complète et homogène sur l'ensemble du territoire national autour de principes d'actions communs, qu'il s'agisse de l'hébergement, de l'insertion professionnelle, du volet social, juridique et judiciaire, psychologique et addictologique intégrant à minima un stage de responsabilisation des auteurs de violences,
- Favoriser des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social,
- Renforcer les choix d'orientation possibles pour les services prescripteurs.

En 2022, le CPCA a été sollicité à 203 reprises, en majorité via le numéro unique (82 appels) ; viennent ensuite les saisines par courriels (48 saisines). Concernant l'origine des saisines, 99 d'entre elles émanent d'auteurs (dont 30 étaient volontaires) ; viennent ensuite les saisines émanant des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (59 saisines).

Les outils supports mobilisables à l'interne de l'Association

Places éviction des auteurs de violences conjugales

Au sein de l'Association, deux places sont dédiées à l'accueil des personnes placées sous Contrôle Judiciaire auprès de nos services dans le cadre de faits de violences conjugales nécessitant une éviction du domicile conjugal.

En 2022, ce dispositif a permis l'hébergement de 10 personnes ; on dénombre 8 entrées et 8 sorties.

Consultations psychologiques individuelles

L'obligation de soins prononcée par les magistrats en présentiel ou post-sententiel peut être rapidement mise en œuvre grâce à l'orientation possible et rapide vers une psychologue clinicienne exerçant au sein de l'Association.

Toutes mesures confondues (CJ, SP, PE, CHRS), en 2022 ont été dénombrées 115 nouvelles orientations et 658 consultations.

Permanences addictions France

Ces permanences ont pour objectifs de :

- Informer et faciliter un premier contact avec l'organisme de soins,
- Repérer les pratiques en réalisant une évaluation,
- Mobiliser, orienter et maintenir une démarche de soins,

- Soutenir et/ou informer les personnes en lien avec un entourage concerné par une addiction à l'alcool.

En 2022, 33 personnes ont été orientées dans le cadre de ces permanences qui se tiennent mensuellement dans nos locaux.

Service d'accompagnement vers et dans le logement

En matière d'accompagnement vers le logement, l'équipe présententielle dispose de la possibilité d'orienter vers le Service d'Accompagnement Vers le Logement (SAVL), lequel est compétent pour accompagner les démarches d'accès au logement autonome ou adapté (maison-relais, foyer de jeunes travailleurs et résidence sociale) pour les personnes placées sous main de justice.

34 personnes accompagnées au sein du pôle Socio-Judiciaire ont été orientées vers ce service au cours de l'année 2022.

En totalité, si l'on prend en compte les personnes dont l'accompagnement était en cours au 31/12/2021, ce sont 51 personnes qui ont été soutenues par le SAVL au cours de l'année 2022.

CIP et chantier d'insertion

L'équipe étant composée d'un conseiller en insertion professionnelle, l'accompagnement se fait prioritairement par ce professionnel dans le cadre du financement du Fond Social Européen.

Cet accompagnement permet de proposer un suivi individuel personnalisé permettant aux personnes placées sous main de justice de : détecter leurs points forts et points d'amélioration, valoriser leur parcours professionnel, présenter leurs

motivations, se positionner vis-à-vis des offres d'emploi ou de formation.

30 personnes accompagnées au sein du pôle Socio-Judiciaire ont été orientées vers le Conseiller en Insertion professionnelle cours de l'année 2022.

En totalité, si l'on prend en compte les personnes dont l'accompagnement était en cours au 31/12/2021, ce sont 55 personnes qui ont été

soutenues par le Conseiller en Insertion professionnelle au cours de l'année 2022.

Le CIP travaille en lien avec le SAF (Service Accompagnement Formation), service interne à l'Association ouvert au public en placement extérieur. Ce travail collaboratif favorise les orientations sur le chantier « voiries-espaces verts ». La participation à ce chantier permet une remise en emploi qui va progressivement impacter la reprise

de confiance ; il peut également revêtir une fonction d'évaluation des aptitudes professionnelles du public et également une prise de conscience des freins à lever avant l'emploi.

10 personnes ont intégré le chantier en 2022 ; 2 personnes étant en cours de contrat au 31/12/2021, ce sont 12 personnes qui ont bénéficié de ce dispositif en 2022.

Les temps forts de l'année 2022

Un diagnostic sur la facturation à l'acte des activités présententielles

Au regard du montant important d'impayés, un travail de diagnostic concernant la facturation de l'activité présententielle par le biais de CHORUS a été indispensable, avec proposition de préconisations concrètes.

Ce travail a été effectué sur la base de la pratique et des constats quotidiens opérés au sein du service en parallèle de la lecture des dernières notes officielles et circulaires relatives à la facturation.

Le choix d'une présentation sous la forme d'un plan d'actions managériales a été priorisé en vue d'une

lecture claire, complète et rapide de la situation globale et des solutions identifiées. Ceci a permis de mettre en place de manière efficace des outils internes (notamment en vue d'améliorer le suivi des relances) et de se rapprocher des référents, greffes et magistrats concernés chacun à leur niveau par cette procédure de paiement pour organiser.

L'implication de tous ont permis au pôle de se mettre à jour de la taxation.

Le développement du CPCA

Pour rappel, ESPERER 95, en tant que déléguée régionale de Citoyens & Justice, a répondu à l'appel à projet en co-construction avec l'association ARILE (77) et 13 associations départementales d'Ile de France adhérentes de la Fédération Citoyens & Justice pour déployer son action sur les 8 départements.

Le projet présenté dont l'action a été conçue comme complémentaire et non substitutive à celles des 13 associations présentes sur les départements franciliens (« antennes départementales ») a été plébiscité par le comité régional puis national de priorisation des projets du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, financeur principal ; il a été convenu que l'ARILE serait

« porteuse administrative » et référente pour la Cour d'Appel de Paris et ESPERER 95, Association principale référente pour la Cour d'Appel de Versailles. Les deux associations s'appuient sur deux coordinateurs et deux psychologues, rattachés respectivement à chacune des deux associations et cours d'appels.

L'année 2022 a vu le CPCA se développer ; de nouveaux outils ont vu le jour et un numéro unique est venu en faciliter la saisine.

Le CPCA peut ainsi être sollicité par le biais de l'adresse mail : contact@cpca-idf.fr ou par téléphone au 0 176 504 504 (numéro unique mis en place en janvier 2022 avec un fonctionnement en cascade auprès des différents porteurs).

La vie du pôle

L'année 2022 a vu un nouveau changement de direction et une nouvelle restructuration du pôle

(création d'un poste unique de cheffe de service pour le pôle Socio-Judiciaire).

Chacun a dû trouver de nouveaux repères, adapter son organisation et ses modalités de travail dans ce nouveau contexte.

2022 a également été l'année d'un contrôle du Fonds Social Européen et le service a mobilisé tout

son savoir-faire en lien avec les services supports du siège pour répondre aux sollicitations du financeur dont le retour a été positif.

L'implication du pôle au sein de la Fédération Citoyens et Justice

Les réunions et groupes de travail avec les différentes associations du réseau se sont poursuivis en visio-conférence et en présentiel

sur divers thématiques afin d'enrichir les pratiques, engager une réflexion partagée sur les enjeux législatifs présents et à venir.

Bilan et perspectives 2023

- Intégrer un nouvel outil interne commun créé au sein de l'Association et déployés à tous les services permettant d'optimiser la visibilité des accompagnements et le suivi de l'activité : Application ASSIA,
- Consolider la nouvelle organisation structurelle du pôle et stabiliser la situation RH,
- Développer l'activité :
 - Veiller à maintenir les dispositifs existants, les rendre visibles et en faciliter l'accès,
 - Développer de nouvelles actions et dispositifs en cohérence avec les attentes des partenaires et la politique territoriale (à titre d'exemple : création d'un stage/ module dédié au trafic et à la consommation de stupéfiants, ouverture de places à destination des auteurs de violences intra-familiales...),
 - Identifier la place que le pôle Socio-Judiciaire, au regard de son expertise et de son implantation sur le territoire, peut occuper dans le cadre de l'ouverture du Centre de Semi-Liberté rattaché à la MAVO,
- Stabiliser la situation financière du pôle :
 - En assurant une veille sur les paiements à l'acte (activité présententielle) via Chorus,
 - En participant à la recherche de financements complémentaires,
 - En veillant à la pleine utilisation des dispositifs en lien avec les partenaires orienteurs,
- Veiller au bon développement du CPCA et participer à la recherche d'un complément financier (30%) nécessaire au déploiement, dans de meilleures conditions, de ce récent dispositif de politique sociale (mise en place de sessions payantes de sensibilisation et de prévention à destination des entreprises et professionnels divers,...),
- Veiller à la qualité des relations partenariales par l'actualisation et le renouvellement des conventions qui nous lient, par l'organisation régulière de réunions et une communication quotidienne nécessaire au bon déroulement des accompagnements et ce, dans l'intérêt des personnes accueillies au sein des différents dispositifs :
 - Avec l'autorité judiciaire,
 - Avec les partenaires hébergement,
 - Avec les partenaires soins,
- Participer aux travaux de la Fédération Citoyens & Justice.

Pôle Insertion-Formation

“Quelle place pour les publics les plus éloignés de l'emploi ?”

	Nb personnes accompagnées	Nouvelles personnes	Accès à l'emploi / formation
Plateforme I-PRO	101	66	86
Action « Référent de parcours PLIE » (Plan local pour l'insertion et l'emploi)	135	24	39
Actions sociolinguistiques « Français Langue Étrangère » (FLE)	134	95	42
Chantier d'insertion « Espaces Verts » (Cergy) – ACI 1	28	19	8
Chantier d'insertion « Zones Humides » (Cergy) – ACI 2	17	15	7
Chantier d'insertion « Zones semi-naturelles » (Roissy-Pays de France) – ACI 3	18	19	5
Chantier d'insertion « Restaurant social L'Ensemble » (Cergy) – ACI 4	21	19	7
Action d'une durée de 6 mois « Référent de parcours pôle Hébergement Social »	13	13	1
Formations mutualisées aux savoirs de base à visée professionnelle en partenariat avec VOIE 95	10	10	-
TOTAL	477	280	195

L'année 2022 s'est caractérisée par un retour progressif à la normale avec la fin de la crise sanitaire. Cette normalisation s'est aussi traduite par l'émergence de nouveaux dispositifs publics : Programme AGIR et France Travail.

Le Chantier d'insertion « Voirie Espaces verts » - ACI 1

- Un parcours de réinsertion sociale et professionnelle des Personnes Sous Main de Justice (PPSMJ) avec un objectif de prévention de la récidive,
- Un accompagnement global articulé entre la situation sociale, sanitaire, familiale, conjugale et économique d'une personne et la contrainte résultant d'une procédure judiciaire la concernant,
- Pour les demandeurs d'emploi ayant le statut de réfugié, le chantier d'insertion représente une première étape dans l'accès à l'emploi ; ce qui leur permet d'être en immersion linguistique pour une appropriation du vocabulaire professionnel,
- Dans le cadre du chantier d'insertion, les salariés bénéficient de prestations d'accompagnement vers l'emploi (TRE, coaching...).

Modalités du chantier

Le chantier propose 10 postes en entrées et sorties permanentes :

- 6 pour des PPSMJ en aménagement de peine (3 PE et 3 DDSE¹¹), contrats d'insertion de 4 mois renouvelables une fois,
- 4 pour des demandeurs d'emploi, notamment réfugiés, contrats d'insertion de 4 mois renouvelables.

Supports d'activités

- Entretien des voiries, des sentes et des terrains et nettoyage de 5 cours d'écoles,
- Entretien des appartements et des résidences sociales de l'Association pour les 6 salariés détachés aux Services Généraux, ce qui leur permet de découvrir et de se former aux travaux de second œuvre : plomberie, électricité, pose de carrelage et de panneaux, peinture, déménagement, emménagement.

Perspectives 2023

- Poursuivre le partenariat avec les Services Généraux,
- Relancer le partenariat avec le SPIP du Val d'Oise afin d'augmenter les orientations des personnes bénéficiant d'un aménagement en DDSE,
- Rester à l'affût de nouveaux supports d'activité.

Bilan de l'année

- 28 salariés ont bénéficié du chantier et ils se répartissent comme suit :
 - 13 en placement extérieur,
 - 1 en placement sous surveillance électronique orienté par le SPIP,
 - 14 orientés par le Pôle Emploi, dont 9 issus de la Plateforme I-PRO Réfugiés,
- 14 salariés sont arrivés au terme de leur contrat de travail, dont :
 - 2 CDD de 2 et 12 mois au service des Espaces Verts de la ville de Cergy,
 - 1 CDD de 9 mois au poste Ouvrier Paysagiste chez Espace Déco à Ennery,
 - 1 CDD de 9 mois chez Synergie Plateforme Est,
 - 3 CDDI de 3 à 4 mois chez Bienvert Paysage,
 - 1 entrée en formation qualifiante sur la fibre optique,
 - 6 en recherche d'emploi,
- 2 salariés ont été licenciés pour faute grave,
- 1 salarié a été réincarcéré,
- 2 salariés n'ont pas été renouvelés à l'issue de la période d'essai,
- 10 salariés poursuivent en 2023.



¹¹ Placement sous Surveillance Electronique (PSE) dorénavant dénommé la Détention à Domicile sous Surveillance Electronique(DDSE)

Les Chantiers d'insertion « Valorisation des Zones Humides » et « Roissy-Pays de France » - ACI 2 / ACI 3

- Parcours de mobilisation et pré-qualifiant « Agent d'entretien des espaces semi-naturels ». Dans le cadre du chantier d'insertion, les salariés bénéficient de prestations d'accompagnement vers l'emploi (TRE, coaching...),
- Accompagnement global articulé entre la situation sociale et économique des salariés.

Modalités du chantier

- Public : bénéficiaires du dispositif PLIE, demandeurs d'emploi, BRSA,
- Chantier Roissy-Pays de France : 8 postes par session de 7,5 mois,
- Le chantier Valorisation des Zones Humides : 8 postes par une session de 7,5 mois.

Bilan de l'année

Chantier d'insertion de Cergy-Pontoise : 17 salariés, dont 2 reconductions et 3 fins de période d'essai.

- 14 salariés sont arrivés au terme de leur contrat, dont :
 - 5 sorties positives : 3 CDD > 6 mois et 2 CDD < 6 mois,
 - 7 en recherche d'emploi,
 - 2 salariés poursuivent en 2023.

Supports d'activités

Entretien des espaces et des parcs semi-naturels sur la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et sur les villes de Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse et Arnouville.

Chantier d'insertion de Roissy-Pays de France, 18 salariés, dont 1 reconduction, 3 fins de période d'essai, 1 démission et 2 licenciements.

- 12 salariés sont arrivés au terme de leur contrat de travail, dont :
 - 6 sorties positives : 2 CDD > 6 mois / 1 CDI / 2 CDDI < 6 mois,
 - 4 en recherche d'emploi,
 - 2 salariés poursuivent en 2023.

Perspectives 2023

- Réaffirmer l'accès des femmes sur les chantiers respectifs,
- Assurer le bon déroulement de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Roissy-Pays-de-France pour la gestion du Mont-Griffard,
- Veiller aux AAP des financements du FSE + (2022-2027), car c'est un enjeu majeur pour les chantiers d'insertion,
- Rester à l'affût des engagements ou désengagements de partenaires.



Le Chantier d'insertion « Restaurant social » - ACI 4

- Parcours pré-qualifiant « Agent Polyvalent de Restauration »,
- Le restaurant social intervient dans la confection et la distribution de plateaux-repas à destination de plusieurs structures d'hébergement de l'Association ESPERER 95,
- Confection et distribution d'une moyenne de 218 repas / jour,
- Répondre à des prestations ponctuelles de traiteur pour des évènements et des manifestations.

Modalités du chantier

- 10 postes par session de 8 mois renouvelables 1 fois,
- Public cible : résident(e)s du Val d'Oise, prioritairement des femmes et bénéficiaires du RSA.

Perspectives 2023

- Poursuivre l'activité de confection et d'approvisionnement de repas pour les structures d'ESPERER 95,
- Maîtriser les coûts afférents aux denrées alimentaires (inflation et augmentation de la fréquentation de l'accueil de jour),
- Maintenir une activité « traiteur » auprès des entreprises,
- Prendre la mesure de France Travail, ainsi que du dispositif qui prendra la suite du PIC-IAE.

Bilan de l'année

Chantier d'insertion « Restaurant Social » : 21 salarié(e)s, dont 1 fin de période d'essai et 1 démission.

- 11 salariés sont arrivés au terme de leur contrat de travail, dont :
 - 7 sorties positives : 4 CDI et 3 CDD > 6 mois,
 - 1 licenciement pour abandon de poste,
 - 1 démission,
 - 2 en recherche d'emploi,
- 10 salarié(e)s poursuivent en 2023,
- Recrutement d'un chef-cuisinier.



Actions de formation linguistique : Français Langue Étrangère et formation numérique à visée professionnelle

Les activités de formation linguistique s'adressent aux bénéficiaires de la plateforme I-PRO Réfugiés, aux primo-arrivants et Citoyens de l'Association ESPERER 95.

Les objectifs de cette action visent à développer, de manière contextualisée la compréhension de la langue française ; la pédagogie se veut interactive, situationnelle, tout en privilégiant les échanges oraux. Les cours s'appuient sur le CECRL¹².

Le public bénéficie à minima de 50 heures de formation. Au-delà de l'apprentissage de la langue française courante, il s'agit simultanément d'amener les publics à s'approprier les codes socioculturels du pays d'accueil et de favoriser leur autonomie dans les actes de la vie quotidienne et professionnelle.

Modalités du parcours

- 2 formatrices et 1 formateur FLE mobilisés sur les actions,
- Parcours semi-intensifs de 10 à 20 heures hebdomadaires,
- Niveaux linguistiques de A1.1 à B1,
- Un atelier en fin de journée (16h-19h30) de niveau 2 (A2 à B1),
- Ateliers collectifs, Jargon professionnel, sorties culturelles, suivi pédagogique, remise d'une attestation de niveau, et utilisation de l'outil numérique.

Bilan 2022

- 1 232 heures de formation dispensées en 2022 pour 134 personnes,
- La sortie de la crise sanitaire a permis une occupation optimum des salles,
- L'ouverture d'une action en fin de journée a permis de répondre à la disponibilité de certains publics.

Perspectives 2023

Maintenir les actions linguistiques à visée professionnelle, notamment en soirée à destination d'un public indisponible en journée.

Action « Référents de parcours PLIE »

- Accompagnement socio-professionnel d'un public en grande difficulté, éligible au dispositif PLIE : demandeurs d'emploi de longue durée, personnes sans qualification, bénéficiaires des minimas sociaux...,
- 2 référents de parcours PLIE sur les territoires d'intervention : Cergy et Vauréal.

Modalités du parcours

- Parcours de 24 mois renouvelables en entrées et sorties permanentes,
- 120 suivis en file active,
- Approche globale, entretiens individuels mensuels.

Bilan 2022

135 personnes accompagnées en 2022.

- 24 nouvelles entrées,
- 54% de femmes accompagnées,
- 175 étapes de parcours mobilisées,
- 39 sorties réalisées dont 17 positives, majoritairement des CDI et CDD > 6 mois.

¹² Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Freins récurrents

- Absence de permis B : 53 %
- Absence de qualification : 45 %
- Problèmes linguistiques : 35 %
- Problèmes de logement : 25 %
- Problèmes de garde d'enfants : 24 %

Perspectives 2023

- Préserver les postes de Référents de Parcours PLIE dans le cadre de la nouvelle programmation du FSE+ pour les années 2022 à 2024,
- Augmenter le nombre de bénéficiaires et le nombre d'étapes de parcours mobilisées,
- Renforcer les sorties positives.

La Plateforme IPRO : accompagnement professionnel des réfugiés

L'action expérimentale d'une durée de 3 ans, a démarré le 1er juillet 2020 et est déployée sur le Département du Val d'Oise. Elle a pour ambition l'accompagnement de 225 bénéficiaires, avec une estimation de 75 nouvelles entrées par an et prendra fin le 30 juin 2023.

Modalités de l'action

- 150 accompagnements par an, de 24 mois maximum, en entrées et sorties permanentes,
- Entretiens individuels, ateliers collectifs, mise en place d'étapes de parcours, prospection, placement en entreprises, etc...,
- Ateliers linguistiques à visée professionnelle.

Accès à l'emploi

90 contrats de Travail de Droit Commun ont été signés :

- 46 CDI,
- 17 CDD > 6 mois,
- 27 CDD < 6 mois.

Bilan 2022

226 personnes accompagnées en 2022, dont 66 nouvelles entrées.

- 36 % de femmes, 64 % d'hommes,
- 76% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans,
- Niveau linguistique très faible,
- Démarches administratives et sociales prégnantes,
- Urgence des situations : recherche d'hébergement, ouverture de droits, accès à des ressources,
- Absence d'expérience professionnelle.

Perspectives 2023

Du fait de l'arrêt de l'action au 30 juin 2023, prévoir les suites de parcours pour les personnes accompagnées : partenaires et porteur du Programme AGIR.

Ses principaux financeurs et partenaires 2022





Espace Social Pour l'Éducation la Réinsertion Et la Réflexion

Siège administratif - 9 chaussée Jules César - Bât. 2 / Porte 206 - 95520 Osny

Tél. : 01 30 38 86 66 - Fax : 01 30 38 86 67 - secretariatgeneral@esperer-95.org

Siège social - 1 ancienne route de Rouen - 95300 Pontoise

www.esperer-95.org



Association Loi 1901 n°06385 déclarée le 9 février 1979. J.O. du 16 février 1979